



Assemblée générale

Distr. générale
22 avril 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Points 140 et 141 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2022

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2022

Titre VI

Droits de l'homme et affaires humanitaires

Chapitre 26

Réfugiés de Palestine

Programme 22

Réfugiés de Palestine

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	38
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2022	48
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	51
III. Récapitulatif des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents	52

* [A/76/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et aux résultats est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



Avant-propos

Près d'un an après le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le monde continue d'être en proie à une crise sanitaire, à une crise humanitaire et à une situation d'urgence en matière de développement, qui touchent de manière disproportionnée les plus pauvres et les plus vulnérables et qui menacent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable. C'est sur cette toile de fond, qui a encore aggravé ses problèmes de financement, que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a continué de fournir une aide humanitaire et des services de protection et de mener des activités de développement humain au profit des 5,7 millions de réfugiés de Palestine enregistrés auprès de lui.

L'Office a aidé les réfugiés de Palestine dans ses cinq secteurs d'activité à atteindre un niveau de développement humain aussi élevé que possible dans l'attente d'une solution juste et pérenne à leur situation tragique et les mesures qu'il a prises pour faire face à la pandémie ont montré qu'il était capable de proposer en première ligne des services novateurs et adaptés à la nouvelle réalité de son travail. Il a : a) maintenu la fourniture de services de base, notamment en ce qui concerne les soins de santé primaires, les services d'assainissement et la protection sociale ; b) adapté ses modalités de travail, notamment en échelonnant les rendez-vous dans les centres de santé, en proposant des services de télémédecine, en livrant à domicile des vivres et des médicaments essentiels, et en proposant des supports d'autoapprentissage et d'apprentissage interactif sur ordinateur pour minimiser la propagation de la maladie ; c) intensifié son action dans des domaines clés, par exemple, en ce qui concerne la distribution de nourriture et d'argent aux plus vulnérables. Ce soutien a été essentiel pendant la pandémie. Le personnel de première ligne de l'Office – médecins, personnel infirmier, enseignants, agents sanitaires et travailleurs sociaux – a œuvré au péril de sa vie pour endiguer la propagation de la COVID-19, continuer de soigner 278 000 patients atteints de maladies non transmissibles, assurer l'éducation de 540 000 élèves, garantir la fourniture d'une aide en espèces et d'une aide alimentaire aux réfugiés de Palestine les plus nécessiteux, soit 1,9 million de personnes, et protéger les plus vulnérables – les femmes et les filles, les personnes ayant survécu à des violences fondées sur le genre, les personnes âgées et les personnes handicapées. À cet égard, il convient de noter que tout au long de 2020 l'UNRWA a fondé ses interventions sur le principe d'un accès égal et digne et qu'un ensemble de mesures de protection a permis de garantir que les personnes ayant besoin d'une assistance spéciale reçoivent l'aide dont elles avaient besoin, ce qui est allé dans le sens de l'engagement pris dans le Programme 2030 selon lequel personne ne sera laissé de côté.

Pour que l'Office puisse fournir des services essentiels aux réfugiés de Palestine, il lui faut recevoir un financement adéquat. L'UNRWA reçoit une dotation du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, qui représente 2,9 % des ressources dont il a besoin et est tributaire de contributions volontaires pour les 97,1 % restants. Ce modèle de financement se solde par des crises de liquidités à répétition, une lutte permanente pour maintenir les normes de prestation de services, la dégradation des installations de l'Office, notamment des écoles et des centres de santé et, en ce qui concerne le personnel, un recours accru aux engagements à court terme et à des consultants pour des fonctions essentielles. À un moment où les réfugiés de Palestine sont plus nombreux que jamais à être tributaires des services de l'Office, l'incertitude financière est devenue une source d'anxiété et d'instabilité, ressentie non seulement par les réfugiés, mais aussi par les autorités des pays d'accueil, les acteurs régionaux et la communauté internationale dans son ensemble. Comme suite à la résolution [75/252](#) de l'Assemblée générale, le projet de budget constitue un premier pas pour remédier à cette situation.

L'Office s'inspire de la solidarité dont il est témoin tous les jours au sein de la population des réfugiés, en particulier parmi les enfants et les jeunes qui fréquentent ses écoles. Cette génération a la ferme intention de surmonter l'adversité, de réussir ses études et de vivre dans la dignité dans un monde qui respecte les droits de tous les peuples. Nous devons veiller à ce que la situation difficile des réfugiés de Palestine ne soit pas oubliée dans un monde frappé par la pandémie, les conflits armés et les crises et faire en sorte de protéger les droits de ces personnes et de répondre à leurs besoins comme il se doit.

Le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
(*Signé*) Philippe **Lazzarini**

A. **Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 26.1 L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est chargé de fournir assistance et protection aux réfugiés de Palestine. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions de l'Assemblée générale, notamment la résolution [302 \(IV\)](#). Depuis 1950, année où il a commencé ses activités, l'Office a adapté ses programmes pour répondre aux besoins de plus en plus complexes des réfugiés de Palestine et protéger ces derniers autant que faire se peut en leur apportant une certaine stabilité, en dépit des conflits à répétition qui sévissent dans la région. Il est prêt à poursuivre ses activités en 2022, conformément au mandat triennal que l'Assemblée générale lui a donné dans sa résolution [74/83](#).

Stratégie et facteurs externes pour 2022

- 26.2 L'UNRWA a pour mission d'aider les réfugiés de Palestine à atteindre, dans les conditions de vie difficiles qui sont les leurs, un niveau de développement humain aussi élevé que possible. Dans ce cadre, conformément à sa stratégie à moyen terme pour 2016-2021, il s'emploie à favoriser la réalisation de cinq objectifs stratégiques : a) promouvoir et protéger les droits des réfugiés de Palestine reconnus par le droit international ; b) protéger la santé des réfugiés de Palestine et réduire la charge de morbidité ; c) faire en sorte que les enfants d'âge scolaire bénéficient d'une éducation de base de qualité, équitable et sans exclusive et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement ; d) renforcer les capacités des réfugiés de Palestine en vue d'accroître leurs moyens de subsistance ; e) veiller à ce que les réfugiés puissent satisfaire leurs besoins essentiels en matière de nourriture, de logement et de salubrité de l'environnement. Les activités de l'Office en 2022 seront axées sur la poursuite de ces objectifs.
- 26.3 Avec les cinq objectifs susvisés, l'Office entend continuer de faire bénéficier les 5,7 millions de réfugiés de Palestine immatriculés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, de services d'éducation et de santé, de secours et de services sociaux, d'une aide sous forme de microcrédits, de travaux d'aménagement des infrastructures et des camps et d'une protection, en améliorant encore ces prestations. À cet égard, l'innovation continuera de jouer un rôle central dans l'ensemble des programmes de l'UNRWA, notamment dans le domaine de l'éducation, où l'on s'attachera à renforcer le contenu numérique et où l'on mettra à profit les infrastructures techniques pour soutenir de nouvelles modalités d'apprentissage ; on améliorera les services fournis (ressources numériques) et les modes de prestation (fourniture de contenus). L'Office se donnera les moyens de toucher les élèves de manière plus efficace et mettra à leur disposition toute une panoplie de supports collaboratifs, interactifs, souples, se prêtant à une utilisation autonome et axés sur la résolution de problèmes, qui les préparera au monde numérique, et veillera aussi à trouver des solutions aux problèmes liés à l'enseignement numérique, en particulier l'accès à Internet et la disponibilité des technologies permettant de tirer parti de l'apprentissage numérique.
- 26.4 Pour 2022, il est tenu compte dans les produits et activités prévus par l'Office des problèmes connus et potentiels liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les produits et activités prévus comprennent : a) la fourniture d'un enseignement à plus de 500 000 élèves au moyen de méthodes d'apprentissage mixtes ; b) le maintien du dispositif de télémédecine et de livraison de médicaments à domicile pour les patients atteints de maladies non transmissibles ; c) la distribution de nourriture et d'argent aux plus vulnérables ; d) l'élargissement de la fourniture de services de santé mentale et de prise en charge psychosociale aux réfugiés de Palestine dans le cadre des

programmes de protection, de santé, d'éducation, de secours et de services sociaux de l'Office. On trouvera des exemples de produits et d'activités prévus dans la partie relative aux sous-programmes.

- 26.5 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, l'UNRWA a noué un large éventail de partenariats avec les autorités des pays d'accueil et les gouvernements donateurs, les institutions financières internationales, ses comités nationaux et le secteur privé qui l'aident à s'acquitter de son mandat. Il a forgé de nouveaux partenariats avec des organisations non gouvernementales internationales et nationales et des associations locales pour augmenter autant que possible les moyens techniques qui lui permettent d'obtenir de meilleurs résultats dans les principaux domaines dans lesquels il fournit des services, notamment la protection, la santé et la réduction de la pauvreté pour les plus vulnérables.
- 26.6 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, l'Office maintiendra et élargira les partenariats essentiels qui témoignent de son engagement à soutenir la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 17 par les États Membres. Nombre de ces partenariats remontent à la création de l'Office en 1949, comme ceux conclus avec les autorités des pays d'accueil, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Ces deux organisations ont participé à l'élaboration de normes pour les programmes de l'Office touchant à l'éducation et à la santé et continuent de fournir une aide stratégique à l'Office. L'UNRWA continue de travailler régulièrement aux côtés des équipes de pays des Nations Unies et des organismes qui en sont membres pour renforcer les synergies, en particulier dans le domaine de la prestation de services, tout en respectant les mandats propres à chaque organisation.
- 26.7 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) globalement, la situation est caractérisée par des troubles et des conflits tout au long de 2022 ;
 - b) de façon générale, la situation est marquée par la poursuite du cycle de situations d'urgence complexes ;
 - c) la demande concernant l'aide d'urgence de l'Office augmente, de même que celle de services essentiels ;
 - d) l'hostilité et les préjugés à l'égard des réfugiés de Palestine n'augmentent pas parmi les populations d'accueil ;
 - e) le blocus de Gaza ne se durcit pas ;
 - f) l'Office parvient à recueillir suffisamment de fonds ;
 - g) les restrictions de mouvement dans le territoire palestinien occupé ne sont pas durcies du fait de l'insécurité ;
 - h) les populations inscrites n'augmentent pas au-delà des projections fondées sur les tendances historiques ;
 - i) les prix des produits de base et des loyers n'augmentent pas au-delà des niveaux prévus ;
 - j) les infrastructures, les installations et les logements dans les zones d'intervention de l'Office ne subissent pas de dommages dus à des crises humanitaires d'origine naturelle ou humaine.
- 26.8 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et le mandat. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 26.9 L'Office prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, dans le cadre du sous-programme 1, les

recommandations issues des audits de protection auxquels il est procédé tous les deux ans aident à trouver des mesures pratiques pour associer plus étroitement les femmes et les filles aux activités de programmation de l'UNRWA, tandis que dans le cadre du sous-programme 2, les femmes et les hommes, les filles et les garçons ont un accès égal aux soins de santé primaires. Pour ce qui est du sous-programme 3, tous les enfants et les jeunes disposent, sur une base non discriminatoire, d'un accès égal à l'enseignement dans les écoles que l'Office administre et bénéficient d'un encadrement qui les aide à réaliser leur plein potentiel, tandis que dans le cadre du sous-programme 4, les femmes accèdent en priorité aux microcrédits. S'agissant du sous-programme 5, la priorité est donnée aux groupes vulnérables en ce qui concerne la remise en état des logements, notamment aux ménages dirigés par des femmes. L'Office continuera également de prendre systématiquement en compte les questions de protection et de genre dans ses activités, notamment pour répondre aux besoins des enfants, des personnes handicapées, des jeunes et d'autres groupes vulnérables.

- 26.10 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, l'Office continuera d'œuvrer à la prise en compte des questions d'inclusion en menant à bien les activités suivantes : a) il reconstruira et remettra en état ses locaux pour les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap ; b) il fournira un accompagnement continu aux élèves en situation de handicap pour faciliter leur inclusion dans le système éducatif, notamment en mettant à leur disposition des outils d'accessibilité, conformément à son approche d'éducation inclusive ; c) il veillera à ce que le personnel de première ligne soit formé de sorte que celui-ci puisse fournir des services aux personnes en situation de handicap.

Exécution du programme en 2020

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

- 26.11 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour l'Office. Celui-ci a dû fermer temporairement 704 établissements scolaires, 23 agences de microfinancement et 60 bureaux d'enregistrement dans l'ensemble de ses secteurs d'intervention, ainsi que 25 centres de santé en Jordanie et 10 centres de distribution de vivres à Gaza. On trouvera ci-après des exemples des conséquences de la pandémie sur chacun des cinq sous-programmes. Le changement d'approche a également eu des conséquences sur les résultats escomptés pour 2020, comme indiqué dans la partie relative à l'exécution des sous-programmes.
- 26.12 Pour faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. En particulier, on a échelonné les rendez-vous dans les centres de santé, proposé des services de télémédecine, livré à domicile des médicaments essentiels et proposé des supports d'autoapprentissage et d'apprentissage interactif sur ordinateur pour minimiser la propagation de la maladie. En outre, on a intensifié les distributions de vivres et d'argent pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables. On trouvera des exemples d'activités modifiées dans la partie relative aux différents sous-programmes. Les produits et activités qui ont été aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme décrit dans la partie relative à l'exécution des sous-programmes.
- 26.13 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des réfugiés de Palestine, l'Office tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés aux sous-programmes en raison de la pandémie. Parmi les enseignements tirés, citons la catégorisation des services à maintenir, à adapter ou à élargir pour répondre au mieux à la crise créée par la COVID-19.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 26.14 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

302 (IV), 74/83, 75/93	Aide aux réfugiés de Palestine	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
3331 B (XXIX)	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	74/84	Personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures
65/272	Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la gestion de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	74/85 75/94	Opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient Opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Produits

26.15 On trouvera dans le tableau 26.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 26.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	5	5	5
1. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	2	2	2
2. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Séances de la Quatrième Commission	1	1	1	1
4. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	1	1	1	1
5. Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	1	1	1	1

Activités d'évaluation

26.16 Les auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022 :

- a) sous-programmes 1, 2, 3, 4 et 5 : une auto-évaluation a été consacrée aux activités de suivi et de communication de l'information concernant la stratégie à moyen terme 2016-2021 de l'UNRWA ;
- b) sous-programmes 1, 2, 3, 4 et 5 : une auto-évaluation a porté sur les activités menées par l'UNRWA en faveur des réfugiés de Palestine qui ont fui la République arabe syrienne et trouvé refuge au Liban et en Jordanie.

26.17 Il a été tenu compte des conclusions des auto-évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Par exemple, les recommandations découlant de

l'auto-évaluation consacrée aux activités de suivi et de communication de l'information concernant la stratégie à moyen terme 2016-2021 de l'UNRWA ont permis d'établir des rapports ventilés par sexe pour 27 indicateurs de succès, ce qui a incité la direction à prêter une plus grande attention à l'intégration des besoins des femmes dans les activités des sous-programmes 2, 4 et 5.

- 26.18 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2022 :
- a) évaluation de la réforme du programme d'éducation ;
 - b) évaluation du mécanisme d'appel d'urgence de l'UNRWA.

Programme de travail

Sous-programme 1

Promouvoir et protéger les droits des réfugiés de Palestine reconnus par le droit international

Objectif

- 26.19 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de protéger les droits des réfugiés de Palestine reconnus par le droit international.

Stratégie

- 26.20 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on renforcera la protection des groupes vulnérables et à risque en : a) développant des capacités du personnel de première ligne de l'Office ; b) coordonnant la mise en place d'un accès sûr et effectif aux services d'assistance vitale ; c) mobilisant les populations locales, de sorte qu'elles puissent se protéger elles-mêmes ; d) fournissant aux personnes ayant été mises en danger des conseils et services médicaux, juridiques et/ou psychosociaux, soit direct, soit grâce à des partenaires extérieurs. Le sous-programme permettra également de documenter divers problèmes de protection touchant les réfugiés de Palestine, notamment la non-admission, le refoulement et le statut juridique, et mobilisera les gouvernements hôtes, les organisations spécialisées et d'autres entités des Nations Unies sur ces questions pour obtenir des mesures correctives, ce qui devrait contribuer à progresser sur la voie de la réalisation l'objectif 16 de développement durable. Par ailleurs, l'Office appliquera également les principes de protection dans tout l'éventail des services qu'il fournit, ce qui contribuera à la réalisation des objectifs 5 et 10.
- 26.21 Dans le cadre de ce sous-programme, il est prévu de fournir un soutien sur les questions liées à la COVID-19 en établissant de nouveaux partenariats visant à associer les communautés de réfugiés palestiniens à des mécanismes de relèvement intégrés. Ces partenariats seront axés sur des actions de relèvement réalistes et sur les problèmes de protection spécifiques qui doivent être résolus. L'Office fournira en outre aux réfugiés palestiniens un accès à des consultations en présentiel, par téléphone et en ligne avec des travailleurs sociaux, lesquelles sont destinées aux personnes qui recherchent un soutien pour faire face à un éventail de problèmes liés à la protection, notamment les actes de violence, la toxicomanie et la perte des moyens d'existence en période de confinement.
- 26.22 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Un repérage plus facile des victimes de violence, de maltraitance et de négligence fondées sur le genre et un renforcement de l'accès sûr et sans entrave de ces victimes aux services de soins ;
 - b) Un accès égal et digne aux services pour tous les réfugiés de Palestine, y compris les personnes handicapées, les personnes âgées, les femmes et les filles mariées sans papiers et les ménages dirigés par une femme ou un enfant.

- 26.23 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :
- a) La mise en place de mécanismes d'autoprotection au sein des communautés de réfugiés de Palestine, en particulier pour les groupes et les personnes les plus vulnérables et à risque, afin de faire face efficacement aux problèmes de protection liés à la COVID-19 ou accentués par celle-ci ;
 - b) Une augmentation de la résilience psychosociale des communautés de réfugiés de Palestine pendant les périodes de confinement prolongé et de restrictions de déplacement dues à la COVID-19.

Exécution du programme en 2020

- 26.24 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Protéger les droits des réfugiés de Palestine

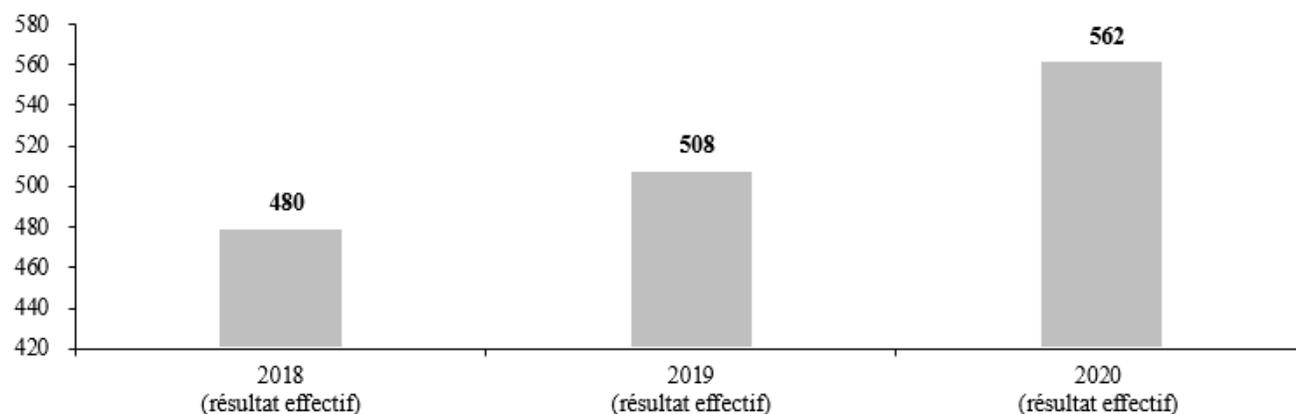
- 26.25 Les activités de protection de l'Office visent à répondre aux besoins des réfugiés de Palestine en la matière, besoins qui ont été exacerbés par la propagation de la COVID-19 et les restrictions économiques et de déplacement qui en ont découlé dans tous les domaines d'activité de l'Office.
- 26.26 Dans le cadre du sous-programme, l'Office s'est attaché à défendre et à soutenir les réfugiés de Palestine confrontés à des violations ou dont l'exercice des droits a été menacé au cours de la période considérée. Ce soutien a pris la forme de programmes axés sur la vulnérabilité, notamment une assistance psychosociale et juridique et la promotion de l'autoprotection et de la mobilisation de la population locale pour favoriser la résilience. En outre, par le truchement de lettres officielles, de réunions bilatérales et d'exposés, l'Office a collaboré avec les autorités du pays hôte, les entités des Nations Unies, la société civile et la communauté internationale pour promouvoir le respect du droit international et obtenir des mesures de réparation pour les réfugiés de Palestine dont les droits ont été bafoués. En République arabe syrienne, les efforts de plaidoyer déployés par l'UNRWA ont permis à celui-ci d'obtenir l'autorisation d'accéder au camp de Yarmouk pour y dispenser des soins de santé primaires, distribuer des produits alimentaires et non alimentaires et diffuser des documents de sensibilisation aux restes explosifs de guerre.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 26.27 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre accru d'activités de plaidoyer à l'intention des débiteurs d'obligations (voir fig. 26.I).

Figure 26.I

Mesure des résultats : nombre d'activités de plaidoyer menées en faveur de la protection, y compris les lettres officielles adressées aux débiteurs d'obligations



Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 26.28 En 2020, en raison de la COVID-19, toutes les formations du personnel sur les questions de protection prévues de mars à juillet ont été reportées. Compte tenu de la pandémie, les activités menées au titre du sous-programme ont également été affectées par les restrictions de déplacement dans les zones d'opération de l'UNRWA, ce qui a freiné la détection et la documentation des problèmes liés à la protection.
- 26.29 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir l'expansion des lignes d'assistance téléphonique mises à la disposition des groupes vulnérables, tout particulièrement les victimes de violence fondée sur le genre. On a également étendu les services de soutien psychosocial aux réfugiés de Palestine grâce à des séances de conseil individuelles et collectives organisées via les lignes d'assistance téléphonique et les médias sociaux.

Résultats escomptés pour 2022

- 26.30 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : parvenir à l'égalité pour tous¹

Exécution du programme en 2020

- 26.31 Dans le cadre du sous-programme, on a continué à intégrer la question de la protection dans les programmes de l'Office en matière de santé, d'éducation, de secours et de services sociaux, de microfinance et d'amélioration des infrastructures et des camps. En outre, on a développé les capacités de protection du personnel, en donnant la priorité à ceux qui occupent des postes de prestation de services en première ligne, grâce à des stages de formation sur les principes de protection et leur application dans la pratique, notamment : a) la lutte contre la violence fondée sur le genre à l'intention du personnel de première ligne au Liban ; b) la lutte contre la violence à l'égard des enfants à l'intention des enseignants et des conseillers pédagogiques en Jordanie ; c) la prise en compte du handicap à l'intention du personnel dans tous les secteurs d'activité de l'Office. En raison

¹ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 26)].

de la pandémie de COVID-19, les formations en présentiel ont été reportées de mars à septembre, mais les sessions en ligne ont repris en juillet.

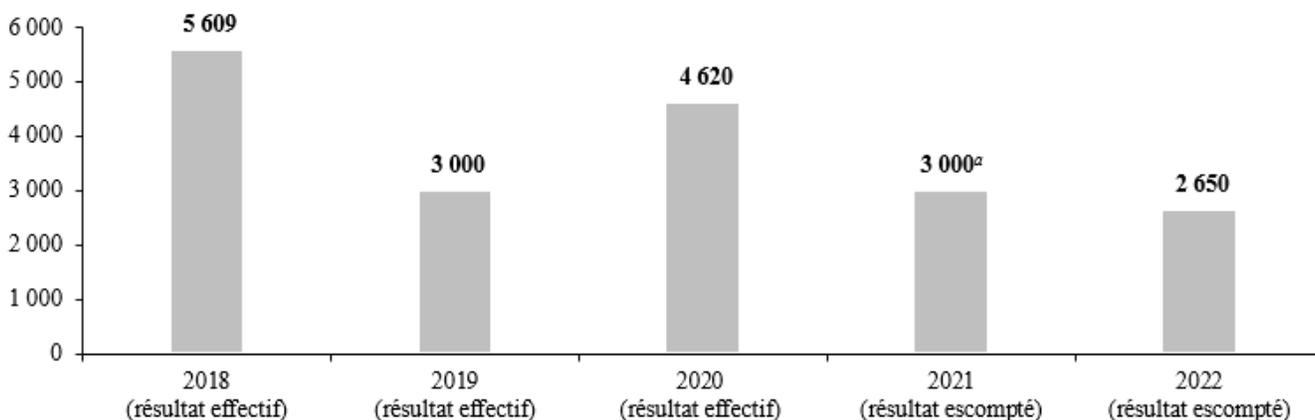
- 26.32 Le travail effectué a contribué à former 4 620 membres du personnel de l'Office aux questions de protection, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir former 3 000 personnes.

Projet de plan-programme pour 2022

- 26.33 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera de promouvoir les questions de protection en proposant des formations supplémentaires au personnel de première ligne, en mettant l'accent sur l'auto-identification des suppléments de protection, en luttant contre la violence fondée sur le genre, en favorisant l'inclusion des personnes handicapées et en s'attaquant à la violence à l'égard des enfants. Toutefois, compte tenu des déficits de financement prévus, le nombre de membres du personnel de l'Office devant être formés en 2021 et 2022 devrait diminuer. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.II).

Figure 26.II

Mesure des résultats : nombre de membres supplémentaires du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient formés à la protection



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : intégration des principes de protection dans la prestation des services de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient²

Exécution du programme en 2020

- 26.34 L'Office a veillé à ce que la prestation de ses services s'effectue dans le respect des normes internationales et de ses propres principes fondamentaux de protection, établis en 2010. Le sous-programme a atteint cet objectif en élaborant et en mettant en œuvre des stages de formation destinés au personnel de l'Office et axés sur les principaux problèmes liés à la protection auxquels se heurtent les réfugiés de Palestine, notamment la violence perpétrée contre des enfants dans les écoles de l'Office, les inégalités ancrées dans les normes sociales et les obstacles à l'accès des personnes handicapées aux services de base.

² Voir le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6/Add.1).

26.35 Le travail effectué a contribué à former 4 620 membres du personnel de l'Office à la lutte contre la violence fondée sur le genre et la violence à l'égard des enfants et à la promotion de l'inclusion des personnes handicapées (voir fig. 26.II).

Projet de plan-programme pour 2022

26.36 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera de promouvoir les questions de protection en proposant des formations supplémentaires au personnel de première ligne, en mettant l'accent sur l'auto-identification des problèmes de protection, en luttant contre la violence fondée sur le genre, en favorisant l'inclusion des personnes handicapées et en s'attaquant à la violence à l'égard des enfants. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 26.2).

Table 26.2
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
5 609 membres du personnel de l'Office formés à la lutte contre la violence fondée sur le genre, à l'intégration des normes de protection fondamentales, à la promotion de l'inclusion des personnes handicapées et à la lutte contre la violence à l'égard des enfants	6 544 membres du personnel de l'Office formés à la lutte contre la violence fondée sur le genre, à l'intégration des normes de protection fondamentales, aux normes internationales relatives à la protection et à la lutte contre la violence à l'égard des enfants	4 620 membres du personnel de l'Office formés à la lutte contre la violence fondée sur le genre, à la promotion de l'inclusion des personnes handicapées et à la lutte contre la violence à l'égard des enfants	3 000 membres du personnel de l'Office formés à la lutte contre la violence fondée sur le genre, à la promotion de l'inclusion des personnes handicapées et à l'intégration des normes de protection fondamentales	2 650 membres du personnel de l'Office formés à la lutte contre la violence fondée sur le genre, à la promotion de l'inclusion des personnes handicapées et à l'intégration des normes de protection fondamentales

Résultat 3 : renforcer la protection des réfugiés de Palestine grâce au suivi de la conformité et au perfectionnement continu

Projet de plan-programme pour 2022

26.37 Bien que l'Office s'efforce de veiller à ce que la protection soit assurée dans et par ses services, des problèmes liés à la protection peuvent découler directement de ses activités, notamment des conflits, des menaces pour la protection fondées sur les inégalités induites par les normes sociales, le risque de violence à l'égard des enfants dans les écoles de l'Office et les obstacles à l'accès aux services de base pour les personnes handicapées. Afin de vérifier si les mesures de protection sont intégrées dans l'ensemble de la prestation de services de l'Office et d'évaluer le respect des principes de protection par ce dernier, des audits internes des garanties de protection sont menés tous les deux ans. La conduite de ces derniers est confiée à des spécialistes de la protection et se déroule au quartier général et dans les bureaux locaux de l'Office. Les audits aboutissent à un ensemble de recommandations convenues qui peuvent englober des améliorations stratégiques ou opérationnelles et des modifications de la culture institutionnelle.

Enseignements tirés et changements prévus

26.38 Les enseignements tirés sont les suivants : la mise en place de structures et de mécanismes d'établissement de rapports normalisés et réguliers au niveau des bureaux de secteur de l'Office

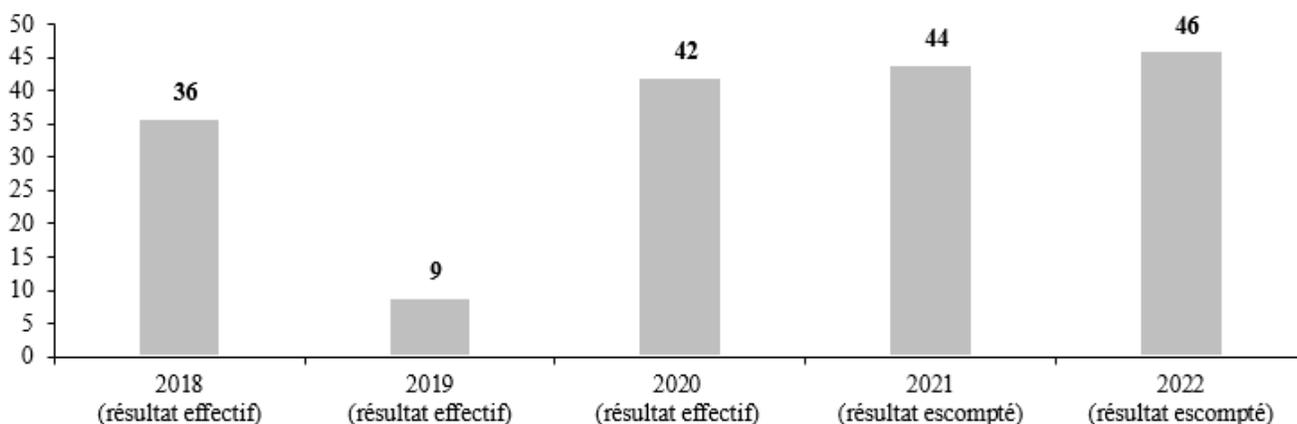
permet d'améliorer le taux de mise en œuvre des recommandations issues de l'audit des activités de protection. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on désignera un ou une responsable de chaque bureau de secteur, qui sera chargé(e) du suivi régulier des parties prenantes chargées de la mise en œuvre des recommandations. En outre, on augmentera la fréquence des rapports internes afin de faciliter l'adoption rapide de mesures correctives, dans l'hypothèse où des problèmes de mise en œuvre se feraient jour.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 26.39 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation régulière du taux de mise en œuvre, par les bureaux de secteur, des recommandations issues de l'audit des activités de protection (voir fig.26.III).

Figure 26.III

Mesure des résultats : pourcentage de recommandations issues de l'audit des activités de protection mises en œuvre par les bureaux de secteur



Produits

- 26.40 On trouvera dans le tableau 26.3 les produits retenus pour la période 2020–2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Table 26.3

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020–2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

C. Activités de fond

Services fournis directement : quelque 8 000 réfugiés de Palestine ont bénéficié de conseils juridiques et d'informations juridiques ou ont été orientés vers des prestataires de services juridiques ; nombreuses communications transmises au système international des droits humains.

Sous-programme 2**Protéger la santé des réfugiés de Palestine et réduire la charge de morbidité****Objectif**

- 26.41 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de protéger la santé des réfugiés de Palestine et de réduire la charge de morbidité.

Stratégie

- 26.42 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on contrôlera la propagation des maladies transmissibles grâce à la surveillance épidémiologique, la sensibilisation du personnel et des réfugiés, la fourniture de services gratuits de vaccination des enfants et la participation aux campagnes de vaccination de masse des gouvernements hôtes. Il est également prévu de fournir des soins de santé primaires centrés sur la personne et reposant sur des équipes de santé familiale grâce aux centres de santé de l'Office, ce qui permettra de progresser sur la voie de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 3. En outre, on améliorera l'accessibilité des centres de santé de l'Office, ce qui contribuera à la réalisation de l'objectif n° 10.
- 26.43 Toujours dans le cadre du sous-programme, l'Office prévoit de fournir un soutien sur les questions liées à COVID-19 en adaptant ses modèles de prestation de services. À cet égard, en fonction des caractéristiques de la pandémie de COVID-19 dans chaque secteur d'activité de l'Office, il pourrait notamment s'agir de recourir aux consultations de télémédecine, de livrer des médicaments aux patients atteints de maladies non transmissibles et de fournir des formations et des équipements de protection individuelle aux agents de santé. On appuiera également la création de centres d'isolement et de quarantaine, lorsque cela sera justifié, à l'appui des plans d'intervention nationaux.
- 26.44 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Une réduction de l'incidence et de la prévalence des maladies à prévention vaccinale au sein des communautés de réfugiés ;
 - b) Une réduction de la mortalité maternelle et infantile chez les réfugiés de Palestine, le traitement efficace des patients souffrant de maladies non transmissibles et une amélioration des services de soins prénataux et postnataux ;
 - c) Une amélioration de l'accessibilité des établissements sanitaires de l'Office, tout particulièrement au bénéfice des personnes handicapées.
- 26.45 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :
- a) L'adaptation effective des services de santé essentiels destinés aux réfugiés de Palestine afin d'endiguer les épidémies de COVID-19, par exemple au moyen de la télémédecine et de la livraison de médicaments à domicile ;
 - b) Une riposte efficace et sûre aux épidémies de COVID-19, notamment dans les zones à forte densité de population.

Exécution du programme en 2020

- 26.46 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Réduire la dépendance aux antibiotiques

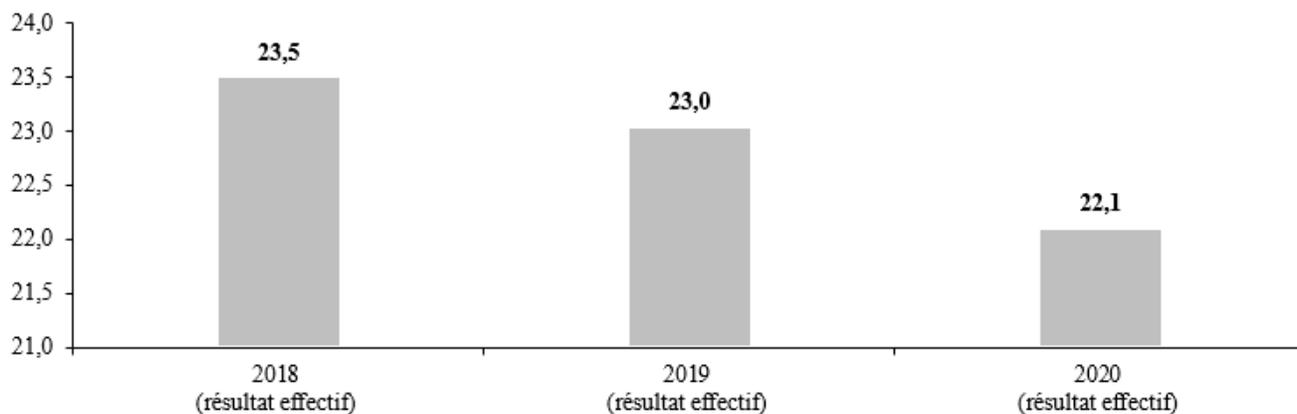
- 26.47 Les antibiotiques sont utilisés pour prévenir et traiter les infections bactériennes et, depuis leur diffusion à grande échelle dans les années 1940, ils ont permis de réduire la mortalité et d'améliorer les niveaux d'espérance de vie. Toutefois, en raison de leur utilisation excessive, ils sont devenus moins efficaces pour traiter un certain nombre d'infections, notamment la pneumonie, les infections des voies urinaires, la tuberculose, l'empoisonnement du sang, la gonorrhée et les affections d'origine alimentaire. Il en résulte des coûts médicaux plus élevés, des hospitalisations prolongées et des taux de mortalité accrus. Dans le cadre du sous-programme, on s'est efforcé de réduire le recours aux antibiotiques en fixant le taux de prescriptions d'antibiotiques autorisé à 25 % du total des ordonnances émises par les médecins de l'Office pour traiter les maladies pouvant être guéries. Ce seuil est basé sur la norme recommandée par l'OMS et est contrôlé tous les trimestres.
- 26.48 Toujours dans le cadre du sous-programme, des protocoles d'instruction et de gestion techniques ont été mis en place concernant les dix problèmes de santé les plus courants rencontrés dans les centres de santé de l'Office, afin d'établir des procédures uniformes pour leur traitement et de rationaliser le comportement des médecins de l'Office en matière de délivrance d'ordonnances. En outre, on a continué de former les médecins de l'Office à la médecine fondée sur des données scientifiques, notamment au moyen de la formation de l'OMS sur la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et du programme lié au diplôme de médecine familiale. Ces activités de formation ont permis de renforcer les compétences cliniques et diagnostiques des médecins-conseils de l'Office, améliorant ainsi la pratique de la délivrance d'ordonnances médicales.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 26.49 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre la diminution des prescriptions d'antibiotiques en pourcentage du total des prescriptions émises par les centres de santé de l'Office (voir fig. 26.IV).

Figure 26.IV

Mesure des résultats : prescriptions d'antibiotiques en pourcentage du total des ordonnances émises par les centres de santé de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA)



Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 26.50 En 2020, en raison de la COVID-19, on a réduit le taux de fréquentation des centres de santé grâce à la mise en place de consultations de télémédecine en Jordanie et à Gaza, lesquelles ont joué un rôle capital, étant donné que les 25 centres de santé de l'Office en Jordanie ont été temporairement fermés sur ordre du Gouvernement hôte de mars à mai 2020. On a en outre instauré un protocole de triage visant à repérer les patients souffrant de maladies respiratoires et à les séparer des autres patients afin de réduire le risque de propagation de la maladie. Entre mars et juin 2020, on a également

suspendu les services non essentiels, notamment les soins avant grossesse et les consultations dentaires préventives, afin de libérer des capacités au sein des centres de santé de l'Office, lesquelles pourraient être consacrées à la lutte contre la COVID-19. Par ailleurs, on a lancé la livraison de médicaments à domicile pour les patients enregistrés atteints de maladies non transmissibles, afin d'assurer la continuité du service et de réduire la circulation des patients dans les centres de santé.

- 26.51 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir augmenter les subventions financières accordées aux réfugiés de Palestine hospitalisés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et à Gaza. Quelque 4 221 patients ont bénéficié de l'extension de ce soutien. On a en outre instauré des activités de communication des risques et de mobilisation locale dans 45 camps de réfugiés en Jordanie, au Liban, à Gaza et en Cisjordanie. En outre, en coopération avec des volontaires locaux, l'Office a cherché à sensibiliser les réfugiés de Palestine à la prévention de la COVID-19.

Résultats escomptés pour 2022

- 26.52 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : garantir des conditions de vie saines³

Exécution du programme en 2020

- 26.53 Dans le cadre du sous-programme, l'Office a élargi ses services de soins de santé primaires, qu'il dispensait dans 140 centres de santé en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, à Gaza et en Cisjordanie en 2020. À cet égard, 5 798 904 consultations de soins de santé primaires se sont tenues au cours de l'année. On s'est également penché sur la prévalence croissante des maladies non transmissibles, telles que le diabète sucré, l'hypertension et les maladies cardiovasculaires et respiratoires chroniques chez les réfugiés de Palestine. Pour ce faire, l'Office a adopté une approche adaptée aux populations à risque qui, en plus de la détection passive des cas, est axée sur le dépistage de groupes cibles, notamment les personnes âgées de plus de 40 ans, les personnes en surpoids ou obèses, les personnes ayant des antécédents familiaux de maladies non transmissibles, les fumeurs et les femmes enceintes. En outre, il a fait en sorte que tous les patients atteints de maladies non transmissibles reçoivent des soins adéquats, notamment des évaluations annuelles de leur état de santé moyennant un contrôle de la pression artérielle et de la glycémie, des calculs de l'indice de masse corporelle et des évaluations de l'état de contrôle, ainsi que des conseils sur l'utilisation de médicaments, les aménagements diététiques et autres changements de mode de vie.
- 26.54 Le travail effectué a contribué à faire en sorte que 70 516 réfugiés de Palestine âgés de 40 ans et plus soient soumis à un dépistage du diabète sucré en 2020, ce qui n'a pas permis d'atteindre l'objectif fixé dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir dépister 191 949 réfugiés de Palestine âgés de 40 ans et plus. L'objectif n'a pas pu être atteint en raison de l'apparition de la COVID-19, qui a entraîné des interruptions de service et la suspension des services non essentiels de la mi-mars à la fin de 2020. Pendant cette période, seuls les patients présentant des symptômes de diabète et d'hypertension ont été dépistés.

Projet de plan-programme pour 2022

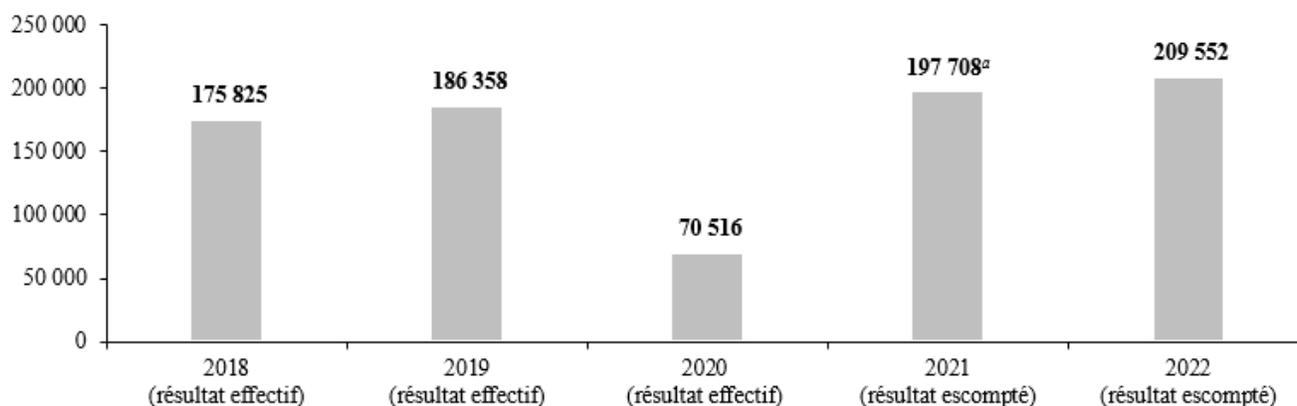
- 26.55 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, on continuera, dans le cadre du sous-programme, de fournir aux réfugiés de Palestine un accès universel aux services de

³ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 26)].

soins de santé primaires dans tous les domaines d'action de l'Office. Fort de ses 140 centres de santé, l'Office fournira à cet égard un ensemble de services curatifs, de soins prénatals et postnatals, de dépistage et de traitement des maladies non transmissibles. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.V).

Figure 26.V

Mesure des résultats : nombre total de réfugiés de Palestine âgés d'au moins 40 ans soumis à un dépistage du diabète sucré (annuel)



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : fournir des services de santé efficaces et réactifs⁴

Exécution du programme en 2020

- 26.56 Dans le cadre du sous-programme, on a continué à déployer le système e-Health dans les établissements de santé de l'Office. À la fin de 2020, le système était opérationnel dans 139 des 140 centres de santé et contenait 3 678 687 dossiers de patients. Le seul centre de santé qui n'est toujours pas connecté se trouve en République arabe syrienne, où l'approvisionnement en électricité et la connexion à Internet continuent de poser un problème. Toujours dans le cadre du sous-programme, on a actualisé le système e-Health en 2020 pour inclure la dernière Classification internationale des maladies, adoptée par l'Office en janvier 2020. L'utilisation de la classification actualisée rendra les données du système e-Health plus utiles en ce qui concerne la définition des priorités, l'allocation des ressources et la formulation des politiques institutionnelles. En mars 2020, la formation en présentiel sur la classification actualisée a été lancée à l'intention des utilisateurs du système e-Health issus de l'Office, en coordination avec l'OMS. Compte tenu de l'apparition de la COVID-19 peu après, le cours a été adapté pour être publié en ligne.
- 26.57 Le travail effectué a contribué à ce que 139 centres de santé mettent en œuvre le système e-Health, ce qui a permis de dépasser l'objectif prévu dans le budget du programme pour 2021, à savoir 138 centres de santé.

Projet de plan-programme pour 2022

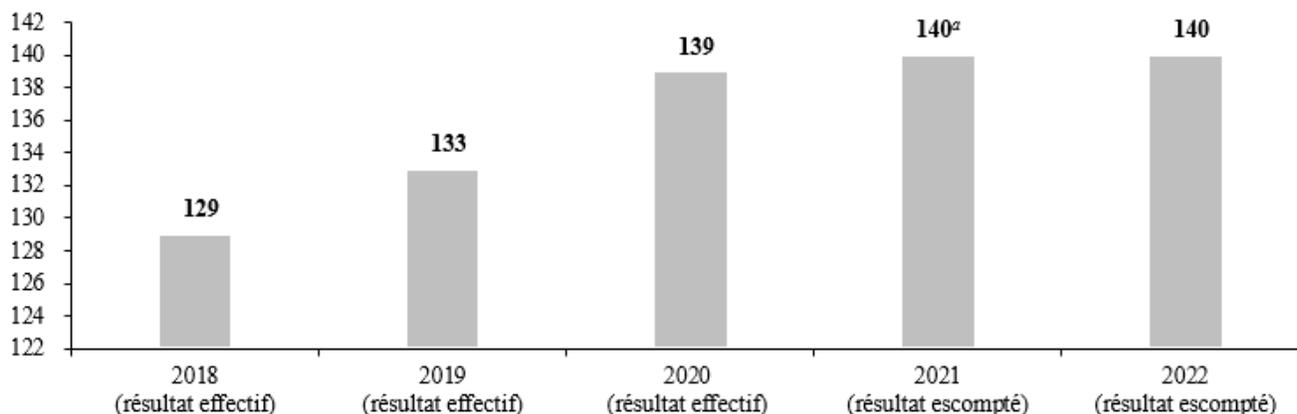
- 26.58 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on assurera la transition entre le système e-Health et une nouvelle plateforme sécurisée, basé sur un serveur de type cloud du Centre international de calcul des Nations Unies. Le nouveau système sera plus fiable, rendra la saisie des données plus efficace et améliorera la qualité des données. La mise en œuvre de ces

⁴ Voir le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6/Add.1).

améliorations débutera en 2022 et devrait être terminée d'ici à la fin de 2023. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.VI).

Figure 26.VI

Mesure des résultats : nombre total de centres de santé de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ayant mis en place le système e-Health (cumulés)



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : prévenir les épidémies de maladies évitables en vaccinant les communautés de réfugiés de Palestine

Projet de plan-programme pour 2022

- 26.59 La vaccination est un élément essentiel des soins de santé de base, car elle confère une protection contre des maladies mortelles qui peuvent être évitées moyennant des mesures prises à temps pendant l'enfance. Avec l'introduction du Programme élargi de vaccination, en 1974, l'OMS a cherché à rationaliser, développer et étendre les programmes de vaccination dans le monde entier. Les centres de santé de l'Office ont commencé à appliquer le Programme en 1979, à mesure qu'il était adopté par chaque pays hôte. Conformément au Programme, le sous-programme permet actuellement de vacciner les enfants réfugiés de Palestine âgés de 12 et 18 mois contre la tuberculose, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la polio, la rougeole, les oreillons, la rubéole et l'hépatite (A et B). Ces vingt dernières années, la couverture offerte par le sous-programme a dépassé l'objectif de 95 % de l'OMS en la matière. Pour faire en sorte que ce taux reste élevé, il convient : a) de garantir un approvisionnement régulier en vaccins ; b) de s'appuyer sur un système de rendez-vous pour procéder aux vaccinations ; c) d'assurer le suivi permanent des patients qui n'honorent pas leurs rendez-vous ; d) de participer à des campagnes visant à sensibiliser les parents et à les encourager à faire vacciner leurs enfants.

Enseignements tirés et changements prévus

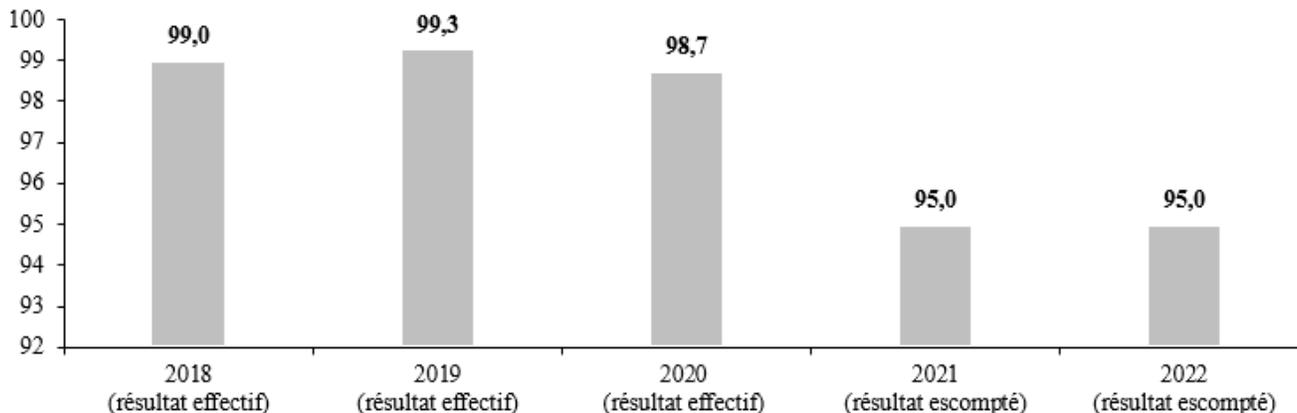
- 26.60 L'enseignement tiré a mis en évidence les avantages associés à une approche collaborative dans la riposte à une épidémie d'hépatite A dans le camp de Rachidiyé, au Liban. Dans ce cas, des actions coordonnées entre le Ministère de la santé publique du pays hôte, le comité du camp et les programmes d'amélioration de l'infrastructure et d'aménagement des camps de l'Office ont permis de contrôler l'épidémie à un stade précoce. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on continuera à améliorer la coordination interne et externe pour prévenir les épidémies et y faire face, le cas échéant. En outre, des actions de promotion de l'hygiène seront menées dans les écoles de l'Office. On participera également à des activités de mobilisation locale auprès des ministères de la santé et des comités de camps du pays hôte afin d'améliorer la sensibilisation aux questions de santé et de réduire le risque de propagation des épidémies.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

26.61 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le maintien, à un niveau égal ou supérieur à l'objectif de 95 % fixé par l'OMS, du taux de couverture vaccinale des enfants de 18 mois ayant reçu tous les vaccins de rappel (voir fig. 26.VII).

Figure 26.VII

Mesure des résultats : pourcentage d'enfants âgés de 18 mois ayant reçu tous les vaccins de rappel



Produits

26.62 On trouvera dans le tableau 26.4 ci-après les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Table 26.4

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

C. Activités de fond

Services fournis directement : environ 9,0 millions de consultations médicales publiques ; environ 90 000 consultations en santé mentale et soutien psychosocial.

Sous-programme 3

Veiller à ce que les enfants d'âge scolaire bénéficient d'un enseignement de base de qualité, équitable et sans exclusive et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement

Objectif

26.63 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de veiller à ce que les enfants d'âge scolaire bénéficient d'un enseignement de base de qualité, équitable et sans exclusive et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement.

Stratégie

- 26.64 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on renforcera la professionnalisation des enseignants grâce à des possibilités de développement professionnel continu et de progression de carrière. Il veillera également à ce que les manuels utilisés développent les aptitudes et les compétences des élèves, favorisent la culture et les pratiques des droits de la personne et nourrissent les capacités de raisonnement des élèves des classes de l'Office. On continuera également à suivre les résultats des élèves, à assurer des environnements d'apprentissage sûrs et sécurisés, à faciliter la participation des parents et à promouvoir des activités récréatives et extrascolaires inclusives, ce qui contribuera à progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable nos 4 et 5. En outre, on continuera à renforcer les capacités du personnel pédagogique de l'Office, à veiller à ce que les élèves reconnus comme ayant un handicap reçoivent un soutien pour leurs besoins spécifiques, à aider les personnes reconnues comme exposées à un risque en matière de protection et à œuvrer à la mise en place d'écoles saines et accessibles, ce qui aidera les États Membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 10.
- 26.65 Dans le cadre du sous-programme, il est prévu de fournir un soutien sur les questions liées à la COVID-19 en mettant en œuvre une approche d'apprentissage mixte dans toutes les écoles touchées par les restrictions locales, notamment en favorisant l'apprentissage autonome grâce à la fourniture de ressources imprimées, en ligne et télévisées. On intégrera également un soutien psychosocial dans les services pédagogiques fournis au titre du sous-programme, lesquels seront assurés par des conseillers via des plateformes en ligne et les médias sociaux.
- 26.66 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- Les objectifs de l'Office ont été atteints ou dépassés en ce qui concerne le pourcentage d'élèves ayant atteint le niveau « compétent » ou « avancé » aux épreuves triennales de contrôle des acquis scolaires, qui auront lieu au troisième trimestre 2021 ou au premier trimestre de 2022 ;
 - Une réduction des inégalités et des écarts de performances des élèves lors des tests de réussite scolaire ;
 - Une diminution du nombre d'enfants qui doivent redoubler une classe ou qui abandonnent complètement l'école.
- 26.67 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :
- La continuité de l'éducation de base est assurée pour tous les élèves inscrits dans les écoles de l'Office, malgré la fermeture physique ponctuelle des écoles et la mise en place de méthodes d'apprentissage mixtes du fait de la COVID-19 ;
 - Une amélioration du bien-être de tous les élèves, en particulier des éléments vulnérables, pendant les périodes de fermeture prolongée et de restrictions de déplacement dues à la COVID-19, au sujet de laquelle on trouvera davantage d'informations dans la section relative au résultat 3 ci-après.

Exécution du programme en 2020

- 26.68 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Améliorer l'éducation en impliquant davantage les parents

- 26.69 Les recherches effectuées dans le domaine de l'éducation suggèrent systématiquement que l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants est un indicateur important de la participation, de la réussite et des performances des élèves. Dans le cadre du sous-programme, on encourage les parents à appuyer l'éducation de leurs enfants en organisant régulièrement des séances

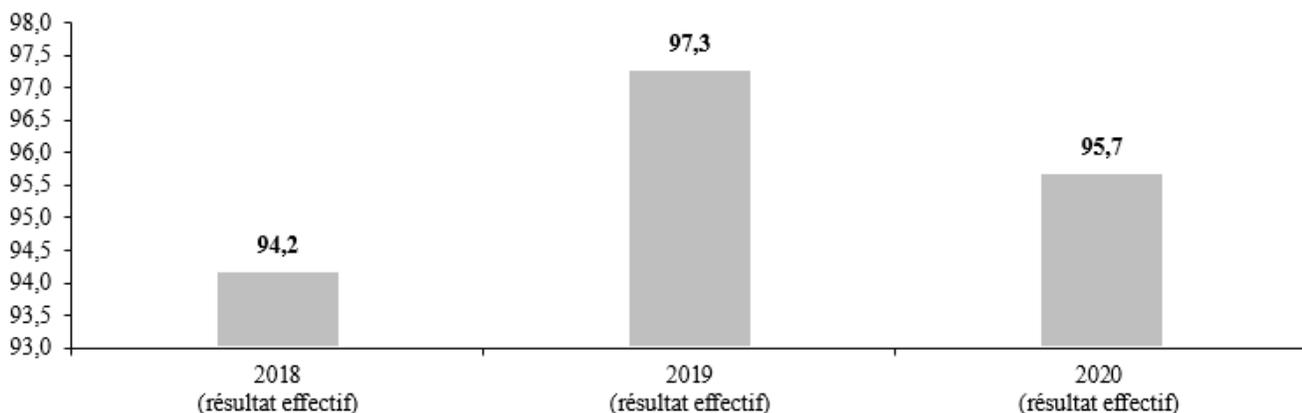
de sensibilisation à leur intention sur divers sujets, notamment le soutien psychosocial, la sûreté et la sécurité. L'Office considère également que les associations de parents d'élèves et d'enseignants constituent un mécanisme fiable pour accroître l'implication des parents et a créé de telles associations dans les 709 de ses écoles, conformément à son cadre réglementaire et à ses politiques, stratégies et principes éducatifs. Les associations de parents d'élèves et d'enseignants contribuent à renforcer les liens entre les élèves, les enseignants, les parents et les membres de la communauté afin qu'ils puissent échanger leurs idées et participer activement aux activités de l'école.

- 26.70 Toujours dans le cadre du sous-programme, les parents et la communauté sont associés au processus d'apprentissage des élèves, y compris en périodes de crise, par le truchement des associations de parents d'élèves et d'enseignants. En outre, les associations servent à mobiliser le soutien de la communauté dans le cadre d'événements scolaires et facilitent l'organisation d'activités récréatives et pédagogiques pour les élèves.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 26.71 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le pourcentage d'associations de parents d'élèves et d'enseignants actives, malgré la légère baisse des résultats due à la COVID-19 (voir fig. 26.VIII).

Figure 26.VIII
Mesure des résultats : pourcentage d'associations de parents d'élèves et d'enseignants actives dans les écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient



Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 26.72 En 2020, en raison de la COVID-19, on a reporté à 2021 les épreuves de contrôle triennaux des acquis scolaires de tous les élèves de quatrième et de huitième années qui étaient initialement prévues en mars 2020. Compte tenu de la fermeture des établissements scolaires de mars 2020 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/20, on a également opéré une transition vers l'enseignement à distance pour l'ensemble des 528 846 élèves inscrits dans l'enseignement élémentaire en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, à Gaza et en Cisjordanie. Ces modalités d'enseignement ont été reconduites dans la plupart des régions au cours de l'année scolaire 2020/21. Les écoles de l'Office ont fourni du matériel d'apprentissage autonome aux élèves, au moyen de courriels, de plateformes en ligne et des médias sociaux. Des copies papier des documents ont également été imprimées et distribuées aux élèves qui n'avaient pas accès à Internet.
- 26.73 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir l'introduction de cours de rattrapage à l'intention des élèves qui ont pris du retard dans leur apprentissage, soit en raison de difficultés d'accès à l'apprentissage autonome, soit en raison de difficultés par rapport au programme pédagogique proposé. On a également lancé une campagne de sensibilisation à l'intention des élèves

des écoles de l'Office sur la santé et l'hygiène pour contribuer à prévenir la transmission de la COVID-19, en les encourageant activement à créer et à partager leurs propres messages.

Résultats escomptés pour 2022

- 26.74 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : apprendre, tous ensemble : l'éducation inclusive⁵

Exécution du programme en 2020

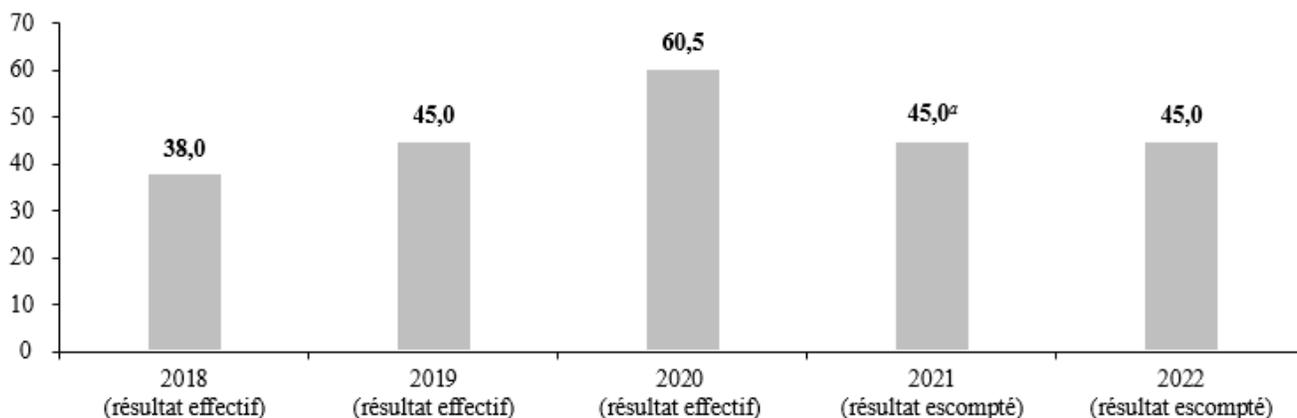
- 26.75 Dans le cadre du sous-programme, on s'est employé à renforcer le concept de l'éducation inclusive pour que tous les enfants et jeunes réfugiés de Palestine, sans distinction de genre, de handicap, de situation socio-économique, d'état de santé ou de besoins psychosociaux, disposent d'un accès égal à l'enseignement dans les écoles de l'Office et soient aidés à réaliser leur plein potentiel. On a continué à renforcer les équipes de soutien aux élèves, composées de directeurs d'école, d'enseignants, de conseillers pédagogiques et de conseillers en matière de santé, dans les cinq secteurs d'activité. Des séances de sensibilisation avec les parents et les élèves, conçues pour créer un environnement favorable et exempt de stigmatisation autour des élèves handicapés, ont également été organisées en format virtuel. On a en outre rénové 10 écoles afin d'améliorer l'accessibilité globale des élèves réfugiés de Palestine et une école a été construite conformément aux normes techniques et aux directives de l'Office relatives à l'accessibilité physique dans ses locaux. Enfin, les techniques de saisie des données sur les étudiants reconnus comme ayant un handicap ont été modernisées afin d'améliorer la précision et la fiabilité des données utilisées pour cibler le soutien aux élèves.
- 26.76 Le travail effectué a contribué à faire en sorte que 60,54 % des élèves soient reconnus comme ayant un handicap et bénéficient d'un appui en conséquence, ce qui a permis de dépasser la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 53 % d'étudiants reconnus comme ayant un handicap et bénéficiant d'un appui y relatif.

Projet de plan-programme pour 2022

- 26.77 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de s'appuyer sur les capacités des équipes d'appui aux élèves et de les renforcer. On continuera également de rénover les écoles de l'Office afin d'en améliorer l'accessibilité pour les élèves réfugiés de Palestine. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.IX).

⁵ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 26\)](#)].

Figure 26.IX

Mesure des résultats : pourcentage d'élèves reconnus comme étant en situation de handicap ayant reçu un soutien

* Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : améliorer les notes grâce à l'assurance qualité des écoles⁶**Exécution du programme en 2020**

- 26.78 Dans le cadre du sous-programme, on a continué d'appuyer les travaux des groupes de l'assurance qualité des écoles dans chaque bureau de secteur. Ces groupes ont été créés en 2014, afin de mettre en œuvre le système d'assurance de la qualité de l'Office. La mise en œuvre des activités d'assurance de la qualité des écoles ont été limitées en 2020 en raison de la fermeture d'écoles, compte tenu de la COVID-19. En outre, pendant cette période, on s'est avant tout employé à faire en sorte que tous les élèves aient accès à l'enseignement à distance. On a donc élaboré et examiné des documents visant à renforcer la capacité du cadre de soutien pédagogique à adapter et à mettre en œuvre le processus d'assurance de la qualité des écoles à la lumière des nouveaux défis posés par la pandémie.
- 26.79 Le travail effectué a contribué à assurer la continuité du processus d'assurance de la qualité des écoles dans les établissements de l'Office en vue d'aboutir à une amélioration de l'apprentissage, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir faire en sorte que 65 % des élèves atteignent le niveau « compétent » ou « avancé » aux épreuves de contrôle des acquis en langue arabe de 8e année. En raison de la fermeture des écoles de l'Office, causée par la COVID-19, les épreuves de contrôle des acquis ont été reportées du printemps 2020 au troisième trimestre de 2021 ou au premier trimestre de 2022, en fonction de la levée des restrictions locales concernant la réouverture des écoles dans tous les secteurs d'activité de l'Office.

Projet de plan-programme pour 2022

- 26.80 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, les groupes de l'assurance qualité reprendront leurs visites régulières dans les écoles de l'Office, une fois que celles-ci rouvriront. On entreprendra également une étude d'observation des classes qui viendra compléter les épreuves de contrôle des acquis, de manière à évaluer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 26.5).

⁶ Voir le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6/Add.1).

Tableau 26.5
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
L'analyse des résultats des épreuves de contrôle des acquis de 2016 a été finalisée et les écoles ont été classées en fonction du soutien dont elles ont besoin pour améliorer leurs résultats Des plans d'amélioration des écoles ont été mis en place	Un manuel d'orientation pour l'amélioration effective des résultats a été mis à la disposition de toutes les écoles en arabe et en anglais Renforcement des capacités des enseignants en matière de compétences d'évaluation et mise en place de matériel de perfectionnement en mathématiques et en arabe, dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'amélioration des écoles	Modules sur la mise en place d'approches d'apprentissage et de pratiques pédagogiques constructives intégrés dans les programmes de formation des enseignants et des cadres chargés de l'appui, dans le contexte de la mise en œuvre des plans d'amélioration des écoles	Des épreuves de contrôle des acquis en arabe et en mathématiques ont lieu dans toutes les écoles de l'Office pour les élèves de quatrième et de huitième années Près de 64,7 % des élèves ont atteint le niveau « compétent » ou « avancé » aux épreuves de contrôle des acquis en langue arabe de 8 ^e année	L'analyse des résultats des épreuves de contrôle des acquis est disponible et contribue à ajuster les programmes pédagogiques à l'échelle de l'Office, des secteurs d'activité de celui-ci et de ses écoles

Résultat 3 : renforcer l'efficacité de l'enseignement pour réduire les taux d'abandon scolaire**Projet de plan-programme pour 2022**

- 26.81 L'objectif de développement no 4 comporte des cibles visant à faire en sorte que les enfants d'âge scolaire bénéficient d'un enseignement de base de qualité, équitable et sans exclusive et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement. L'un des principaux critères d'inclusion réside dans la scolarisation, qui peut être améliorée grâce à un système éducatif efficace visant à minimiser les taux de redoublement et d'abandon des élèves, par l'adoption de pratiques pédagogiques inclusives. L'efficacité du système éducatif de l'Office est évaluée par le coefficient d'efficacité interne, qui mesure le nombre idéal d'années-élèves nécessaires pour produire un certain nombre de diplômés d'une promotion d'élèves donnée, pour un cycle d'enseignement donné. Par exemple, un coefficient de 1 signifie que tous les élèves qui se sont inscrits en première année obtiennent également leur diplôme de 9/10^e année dans un délai idéal, sans qu'aucun de ces élèves n'abandonne sa scolarité ou ne redouble une année scolaire. Conformément à sa politique d'éducation inclusive de 2013 l'Office a : a) renforcé les capacités de son personnel pédagogique ; b) veillé à ce que les élèves reconnus comme ayant un handicap bénéficient d'un soutien répondant à leurs besoins spécifiques ; c) aidé les personnes reconnues comme exposées à un risque en matière de protection ; d) œuvré à la création d'écoles saines et accessibles.

Enseignements tirés et changements prévus

- 26.82 L'enseignement tiré est le suivant : l'Office doit adapter ses pratiques et systèmes d'éducation inclusive en tenant compte de la transition vers l'enseignement à distance due à la COVID-19. L'éducation inclusive permet de veiller à ce que les élèves bénéficient d'un soutien spécifique à leurs besoins en matière d'apprentissage. Ce soutien, à son tour, contribue à inciter les élèves à poursuivre leur scolarité et à réduire les taux d'abandon scolaire, ce qui est fondamental pour garantir l'efficacité

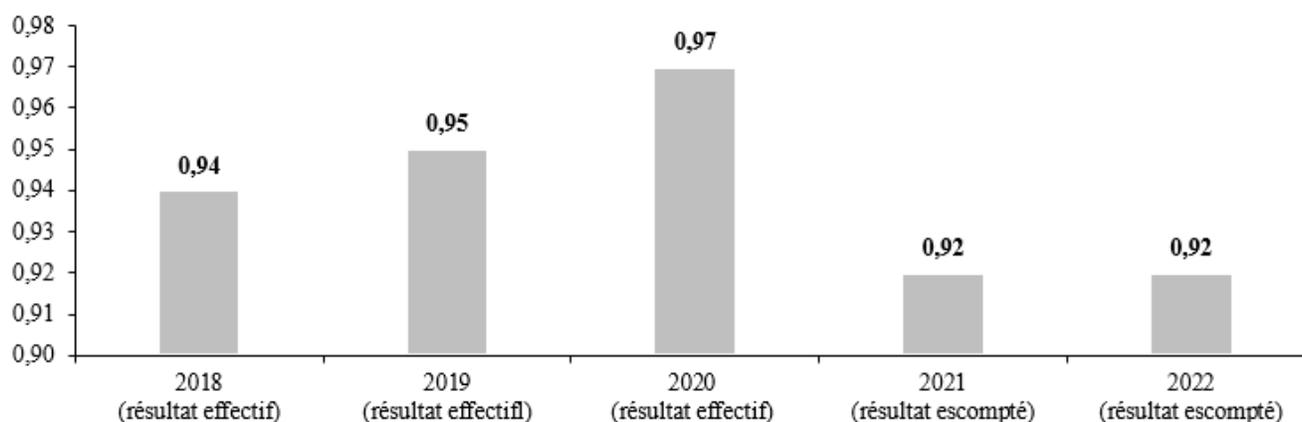
du système éducatif. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, l'Office continuera de s'appuyer sur sa grande expérience en matière d'éducation dans les situations d'urgence. Il mettra en place une équipe spéciale chargée de déterminer la meilleure façon de répondre aux défis liés à la mise en œuvre de l'éducation inclusive. L'équipe observera la stratégie de l'Office en matière d'éducation, y compris les enseignements tirés, et communiquera les données y relatives aux écoles de l'Office sous la forme de meilleures pratiques.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 26.83 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le coefficient d'efficacité interne du système pédagogique de l'Office, qui sera égal ou supérieur à 0,92 (valeur de référence) (voir fig. 26.X).

Figure 26.X

Mesure des résultats : coefficient d'efficacité interne



Produits

- 26.84 On trouvera dans le tableau 26.6 les produits retenus pour la période 2020–2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 26.6

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020–2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

C. Activités de fond

Services fournis directement : environ 550 000 élèves inscrits à l'école.

**Sous-programme 4
Renforcer les capacités des réfugiés de Palestine en vue d'accroître leurs moyens de subsistance**

Objectif

- 26.85 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les capacités des réfugiés de Palestine en vue d'accroître leurs moyens de subsistance.

Stratégie

- 26.86 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, l'Office continuera de fournir aux réfugiés de Palestine à faible revenu, aux femmes et aux jeunes des services financiers tels que des produits de prêt diversifiés couvrant les besoins en matière d'entreprise, de consommation et de logement, grâce à un réseau de 23 agences de microfinancement situées en Jordanie, en République arabe syrienne, à Gaza et en Cisjordanie. Dans le cadre du sous-programme, il est également prévu de créer des possibilités d'emploi pour les réfugiés de Palestine grâce à des projets d'infrastructure et de construction dans les camps, ce qui permettra de progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1 et 8. En outre, on dispensera un enseignement et une formation techniques et professionnels adaptés et de qualité dans les centres de formation professionnelle et les institutions spécialisées en sciences de l'éducation qui forment des enseignants diplômés en Cisjordanie (faculté des sciences de l'éducation) et en Jordanie (faculté des sciences de l'éducation). Une attention particulière sera portée aux jeunes vulnérables dont les familles bénéficient du programme de protection sociale. Le programme de bourses d'études financé par les donateurs à l'échelle de l'Office se poursuivra, contribuant ainsi à la réalisation par les États Membres des objectifs de développement durable n^{os} 4, 5, 8 et 10.
- 26.87 Toujours dans le cadre de ce sous-programme, il est prévu d'apporter un soutien aux questions liées à la COVID-19 en élargissant la gamme de prêts accordés aux petites entreprises et aux start-ups en Jordanie, en République arabe syrienne, à Gaza et en Cisjordanie, et en promouvant les possibilités d'emploi des réfugiés de Palestine dans les travaux de construction et d'infrastructure dans tous les secteurs d'activité de l'Office, notamment pour réduire l'impact économique à long terme de la COVID-19 sur les entreprises et la perte des moyens de subsistance. On mettra également en œuvre une stratégie d'apprentissage mixte dans tous les centres de formation professionnelle et dans les facultés des sciences de l'éducation, qui sont frappés par les restrictions locales et ont été contraints de fermer en raison de la COVID, en créant une plateforme en ligne dédiée sur laquelle les supports pédagogiques seront partagés.
- 26.88 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- Une croissance économique inclusive ;
 - Une augmentation des possibilités d'emploi, d'obtenir un travail décent et de réduire la pauvreté ;
 - Un pourcentage durablement élevé de tous les diplômés des centres de formation professionnelle et des facultés des sciences de l'éducation ont un emploi.
- 26.89 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :
- Stimulation de l'investissement, de la création d'emplois, de la croissance économique et de l'innovation grâce aux petites entreprises et aux travaux de construction et d'infrastructure pour les réfugiés de Palestine qui ont perdu leurs moyens de subsistance en raison de l'impact économique de la COVID-19 ;
 - Continuité de l'éducation pour tous les étudiants inscrits dans les centres de formation professionnelle ou les facultés des sciences de l'éducation, malgré la fermeture physique des centres de formation professionnelle et technique en raison de la COVID-19.

Exécution du programme en 2020

- 26.90 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Améliorer l'adoption de solutions de microfinancement adaptées aux besoins des femmes entrepreneurs

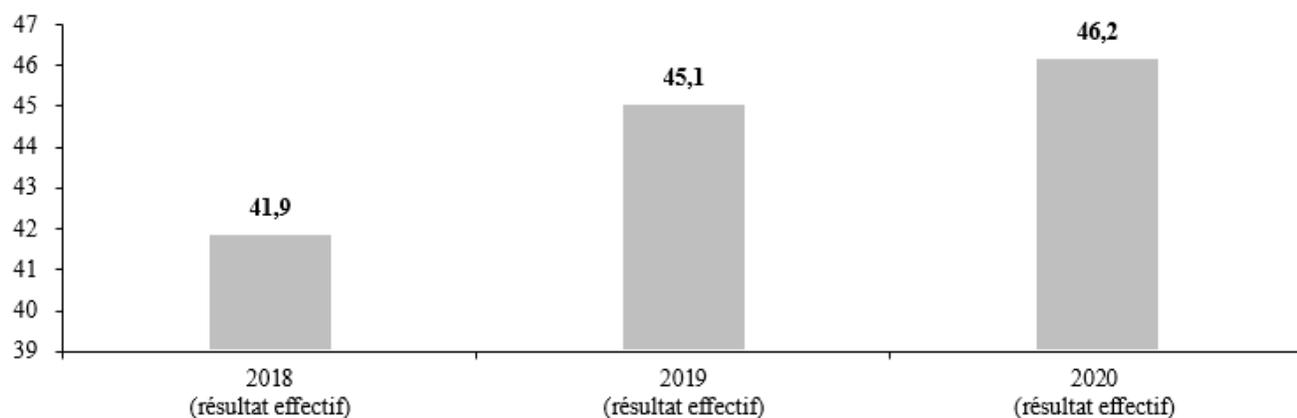
- 26.91 Dans l'ensemble du Proche-Orient, les femmes restent largement sous-représentées au sein de la population active. En 2019, l'Organisation internationale du Travail a indiqué que les femmes représentaient 14 % de la population active en Jordanie et en République arabe syrienne, 18 % à Gaza et en Cisjordanie et 23 % au Liban. Le sous-programme vise à remédier à cette situation en promouvant les moyens de subsistance des femmes au moyen de produits de microfinance adaptés à la clientèle féminine, notamment le crédit aux ménages destiné aux femmes, qui est un prêt axé sur le foyer, permettant aux bénéficiaires d'acheter des articles pour leur foyer grâce à des activités génératrices de revenus. Les femmes qui contractent un crédit aux ménages sont souvent celles qui assurent la majeure partie des moyens de subsistance de leur famille, en plus de devoir s'acquitter de responsabilités familiales.
- 26.92 Le sous-programme encourage également les femmes entrepreneurs en promouvant l'octroi de « crédit plus ». aux micro-entreprises dirigées par des femmes. Ce produit permet aux micro-entreprises de se constituer et de maintenir des réserves de fonds de roulement à court terme et de financer leur expansion.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 26.93 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le pourcentage croissant de tous les produits de prêts de microfinance accordés à des femmes (voir fig. 26.XI).

Figure 26.XI

Mesure des résultats : pourcentage de tous les produits de prêt de microfinance accordés à des femmes



Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 26.94 En 2020, en raison de la COVID-19, on a été contraint de fermer les agences de microfinance, de suspendre l'émission de nouveaux microcrédits et de reporter les remboursements de prêts entre mars et mai. Une fois les agences de microfinance rouvertes, on a adopté une approche conservatrice en ce qui concerne l'octroi de nouveaux microcrédits. Par conséquent, le nombre de clients bénéficiant de microcrédits accordés par l'Office était de 21 339 à la fin de 2020, soit une diminution par rapport aux 35 576 prêts accordés à la fin de 2019. En ce qui concerne l'enseignement et la formation techniques et professionnels, l'ensemble des 10 237 étudiants inscrits dans les centres de formation professionnelle et dans les facultés des sciences de l'éducation sont passés à une approche axée sur l'apprentissage autonome, compte tenu de la fermeture physique des centres de formation entre mars 2020 et le début de l'année universitaire 2020/21. Le matériel pédagogique a été mis à leur disposition par le truchement de plateformes en ligne, et les étudiants n'ayant pas accès à Internet ont reçu des forfaits de connexion à Internet. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 1 et 2.

- 26.95 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir l'achat d'appareils et d'accès à Internet pour les étudiants vulnérables inscrits dans des centres de formation professionnelle afin de leur permettre de poursuivre leur scolarité ou leur formation technique et professionnelle. Un soutien psychosocial a en outre été établi au titre du sous-programme et mis à la disposition de tous les étudiants des centres de formation professionnelle et des facultés des sciences de l'éducation, sous la forme de séances de soutien individuelles et collectives menées en ligne et via les médias sociaux.

Résultats escomptés pour 2022

- 26.96 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : la microfinance : les clients au cœur des interventions⁷

Exécution du programme en 2020

- 26.97 Le sous-programme a continué de permettre aux réfugiés de Palestine et à d'autres groupes vulnérables et marginalisés d'avoir accès à des produits de prêt alors qu'ils n'y auraient normalement pas droit car ils possèdent peu d'actifs pouvant servir de garantie. L'un des principaux groupes cibles des produits de microfinance de l'Office est constitué par les jeunes âgés de 18 à 30 ans en Jordanie, en République arabe syrienne, à Gaza et en Cisjordanie. Les jeunes sont confrontés à des niveaux élevés de chômage dans tous les secteurs d'activité de l'Office. En 2019, l'Organisation internationale du Travail estimait que le chômage des jeunes s'établissait à 20,8 % en République arabe syrienne, 37,3 % en Jordanie ou encore 40,0 % à Gaza et en Cisjordanie⁸. Le sous-programme a offert un soutien spécifique aux jeunes en proposant une initiative, à savoir des prêts « Mubadarati » aux jeunes hommes et femmes âgés de 18 à 30 ans pour lancer de nouvelles entreprises permettant de créer des emplois indépendants et des opportunités d'emploi pour les autres. Lors de son lancement en 2012, l'initiative « Mubadarati » a permis de lancer le premier produit de prêt aux start-ups dans la région.
- 26.98 Le travail effectué a permis à 4 950 jeunes de se voir accorder un microcrédit. Le nombre de nouveaux microcrédits accordés aux jeunes en 2020 a diminué de 47,6 % par rapport à 2019 en raison des difficultés liées à la COVID-19, comme décrit dans le résultat 2 (élargir l'accès à la microfinance) ci-après.

Projet de plan-programme pour 2022

- 26.99 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de proposer les produits de microfinance de l'Office aux jeunes, en particulier ceux qui cherchent à lancer de nouvelles entreprises qui créent des emplois indépendants et des possibilités d'emploi pour les autres. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 26.7).

⁷ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 26)].

⁸ Chômage, total des jeunes (pourcentage de la population active âgée de 15 à 24 ans), <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.1524.ZS>.

Tableau 26.7
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
10 695 jeunes ont reçu des produits de microfinance de l'Office, pour une valeur de 10 220 460 dollars	9 444 jeunes ont reçu des produits de microfinance de l'Office, pour une valeur de 8 806 956 dollars	4 950 jeunes ont reçu des produits de microfinance, pour une valeur de 4 011 311 dollars	14 748 jeunes devraient bénéficier des produits de microfinance de l'Office, avec une augmentation de la valeur des prêts accordés	15 043 jeunes devraient bénéficier des produits de microfinance de l'Office, avec une augmentation de la valeur des prêts accordés

Résultat 2 : élargir l'accès à la microfinance⁹

Exécution du programme en 2020

- 26.100 Le sous-programme a continué de permettre aux réfugiés de Palestine et à d'autres groupes vulnérables et marginalisés d'avoir accès à des produits de prêt alors qu'ils n'y auraient normalement pas droit car ils possèdent peu d'actifs pouvant servir de garantie. En 2020, 21 339 clients, dont 8 200 réfugiés de Palestine, se sont vu accorder un prêt au titre du sous-programme. Le sous-programme a également étendu ses opérations en République arabe syrienne en ouvrant une nouvelle agence de crédit à Sahnaya, en ciblant de nouveaux clients à Husseiniyé et en réduisant les taux d'intérêt pour les clients réfugiés de Palestine afin de stimuler l'activité. Ces efforts ont permis d'augmenter le nombre de clients réfugiés de Palestine en République arabe syrienne de 13 % par rapport à 2019.
- 26.101 Le travail effectué a permis à 21 339 clients de se voir accorder des microcrédits, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir octroyer des prêts à 46 969 clients. L'objectif n'a pas été atteint pour les raisons suivantes : a) une diminution du nombre de clients potentiels ayant une capacité d'endettement suffisante pour contracter un prêt, ce qui est peut-être lié à une détérioration générale de la situation économique en Jordanie, en République arabe syrienne, à Gaza et en Cisjordanie en raison de la COVID-19 ; b) la suspension des microcrédits accordés aux nouveaux clients et la fermeture des agences de microfinance entre mars et mai ; c) l'adoption d'une approche prudente en matière de prêts en ce qui concerne les nouveaux prêts de microfinance après la reprise des programmes de microfinance.

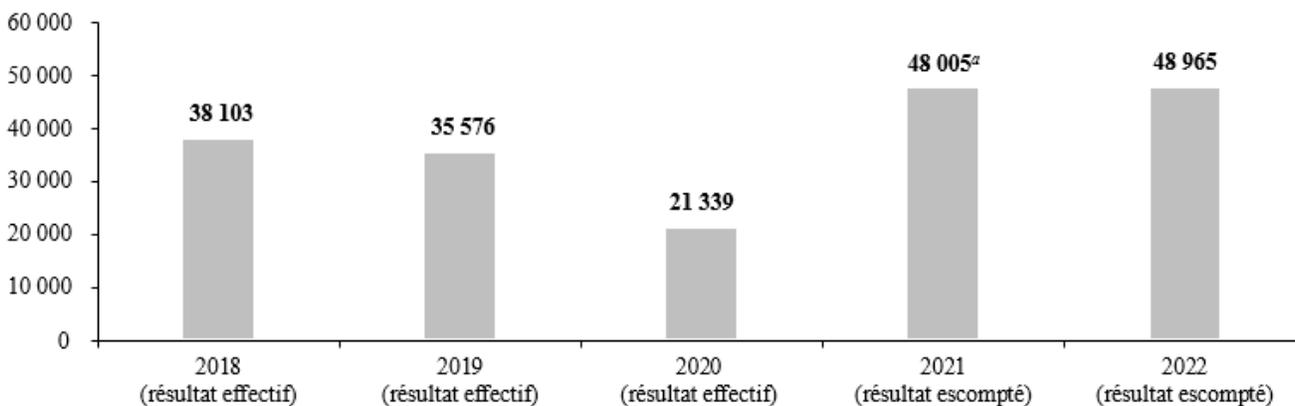
Projet de plan-programme pour 2022

- 26.102 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on s'efforcera d'atténuer l'impact économique de la COVID-19 sur les réfugiés de Palestine et d'autres groupes vulnérables et marginalisés en accordant des prêts de microfinance en Jordanie, en République arabe syrienne, à Gaza et en Cisjordanie. À cet égard, l'Office prévoit d'octroyer 48 965 prêts de microfinance en 2022. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.XII).

⁹ Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6/Add.1].

Figure 26.XII

Mesure des résultats : nombre de clients ayant accès à des services financiers (microcrédit) par an



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : améliorer l'emploi des jeunes grâce à la formation professionnelle

Projet de plan-programme pour 2022

- 26.103 Dans le cadre du sous-programme, l'Office offre un enseignement et une formation techniques et professionnels aux jeunes réfugiés de Palestine, en les dotant des compétences et de l'expertise nécessaires pour intégrer les marchés du travail du Moyen-Orient. Il dirige huit centres de formation professionnelle, qui accueillent environ 8 000 étudiants chaque année. Trois types de cours sont proposés : a) des cours semi-professionnels d'une durée de deux ans (niveau technicien) au niveau de l'enseignement post-secondaire pour ceux qui ont terminé avec succès leur 12^{ème} année de scolarité ; b) des cours appliqués (professionnels) d'une durée d'un an (niveau ouvrier qualifié) ou de deux ans (niveau artisan) pour ceux qui ont terminé avec succès au moins les années 9 ou 10 de leur scolarité ; c) des cours de courte durée pour préparer les jeunes réfugiés de Palestine à l'emploi dans les secteurs où il existe une forte demande. De nombreuses spécialités sont proposées, telles que la mécanique, le bâtiment, la plomberie, la réfrigération, les installations électriques, les installations électriques automatiques et l'électronique, les systèmes de communication, l'entretien mobile, la coiffure et le stylisme, le graphisme, la comptabilité, le poste de préparateur en pharmacie, les soins infirmiers, les dossiers médicaux et la physiothérapie.

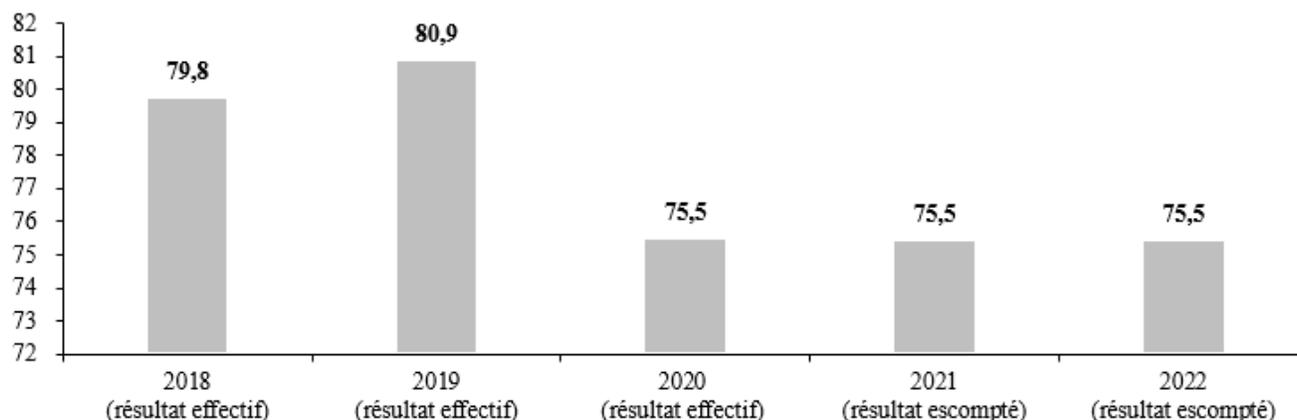
Enseignements tirés et changements prévus

- 26.104 L'enseignement tiré est le suivant : l'Office doit s'attacher à renforcer la capacité des formateurs chargés de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels et de leurs étudiants à étudier à distance pendant la fermeture des centres de formation professionnelle due à la COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on améliorera l'accès à l'apprentissage à distance pour les étudiants et les instructeurs en fournissant des dispositifs d'apprentissage et des forfaits de connexion à Internet. On investira également dans la formation des instructeurs aux compétences nécessaires pour dispenser efficacement un enseignement et une formation techniques et professionnels à distance.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 26.105 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le maintien à un niveau stable du pourcentage de diplômés des centres de formation professionnelle trouvant un emploi dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme en 2020, malgré la récession économique et l'augmentation des niveaux de chômage qui touchent les pays hôtes de l'Office (voir fig. 26.XIII).

Figure 26.XIII
Mesure des résultats : pourcentage de diplômés de centres de formation professionnelle employés dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme



Produits

26.106 On trouvera dans le tableau 26.8 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 26.8
Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020–2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

C. Activités de fond

Services fournis directement : émission de prêts de microfinance d'une valeur de 48 698 929 dollars ; environ 10 000 inscriptions dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels et dans le programme pour la jeunesse ; environ 2 000 emplois pourvus en équivalents plein temps.

Sous-programme 5

Veiller à ce que les réfugiés de Palestine puissent satisfaire leurs besoins essentiels en matière de nourriture, de logement et de salubrité de l'environnement

Objectif

26.107 L'objectif auquel le sous-programme contribue, est de veiller à ce que les réfugiés puissent satisfaire leurs besoins essentiels en matière de nourriture, de logement et de salubrité de l'environnement.

Stratégie

26.108 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, l'Office s'efforcera d'atténuer et de réduire la pauvreté extrême et l'insécurité alimentaire parmi les réfugiés de Palestine en distribuant des prestations sociales pécuniaires ou en nature aux personnes dans le besoin, y compris les personnes en état de pauvreté extrême (celles qui ne sont pas en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires fondamentaux) et les ménages dirigés par des femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées, ce qui favorisera la réalisation des objectifs de développement durable

n^{os} 1, 2, 5 et 10. Il continuera de mettre des abris sûrs et habitables à disposition des réfugiés de Palestine en réhabilitant les abris insalubres servant aux plus vulnérables d'entre ces réfugiés, ce qui favorisera la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 10 et 11. Il continuera également de fournir aux réfugiés de Palestine vivant dans des camps des services de salubrité environnementale efficaces recouvrant notamment un approvisionnement en eau équitable et suffisant à couvrir leurs besoins de base et la mise en place de systèmes d'évacuation des eaux de ruissellement, de collecte des déchets solides et d'assainissement, ce qui favorisera la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 6 et 12.

- 26.109 Dans le cadre du sous-programme, l'Office prévoit d'apporter une aide en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 en augmentant les prestations sociales pécuniaires ou en nature versées aux bénéficiaires de programmes de transferts sociaux vulnérables et en inscrivant d'autres réfugiés ayant besoin d'une assistance à ces programmes, afin d'atténuer les difficultés socioéconomiques supplémentaires apparues durant la pandémie de COVID-19 et la phase de relèvement. Il cherchera également à élargir le champ de ses activités de réhabilitation d'abris et à améliorer les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les camps, en vue de limiter les risques de transmission de la COVID-19 associés au surpeuplement et aux mauvaises conditions sanitaires.
- 26.110 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- Accroissement de la résilience de la population cible face aux difficultés économiques et aux contraintes limitant les revenus des ménages ;
 - Amélioration de la sécurité et de la protection des familles de réfugiés de Palestine ;
 - Amélioration des services de salubrité environnementale et des infrastructures mis à disposition des réfugiés de Palestine vivant dans des camps, notamment pour ce qui est de l'accès à l'eau potable, de l'assainissement, de l'évacuation des eaux, de l'électricité et de l'élimination des déchets.
- 26.111 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :
- Atténuation des incidences économiques de la COVID-19 sur les plus vulnérables et prise en charge des besoins socioéconomiques de ces derniers ;
 - Amélioration des conditions d'hygiène dans les camps de réfugiés densément peuplés et renforcement des mesures de santé publique en vue de prévenir la transmission de maladies, notamment de la COVID-19.

Exécution du programme en 2020

- 26.112 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Maintenir des services d'assainissement dans les camps de réfugiés pendant la pandémie

- 26.113 Au cours des 70 dernières années, les 58 camps officiels dans lesquels des réfugiés de Palestine sont installés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, à Gaza et en Cisjordanie sont peu à peu devenus des espaces engorgés caractérisés par une forte concentration de pauvreté et un surpeuplement extrême, où l'on ne dispose pas toujours de réseaux d'assainissement et d'évacuation des eaux adéquats. Les réfugiés de Palestine se trouvent ainsi exposés à des maladies aérogènes ou à des maladies d'origine hydrique telles que diarrhée, choléra ou hépatite. Dans le cadre du sous-programme, l'Office a œuvré aux côtés des réfugiés de Palestine en vue d'améliorer les conditions de vie physique et sociale dans les camps et adopté pour ce faire une approche participative consistant à associer les réfugiés à la planification et à la conception des activités.

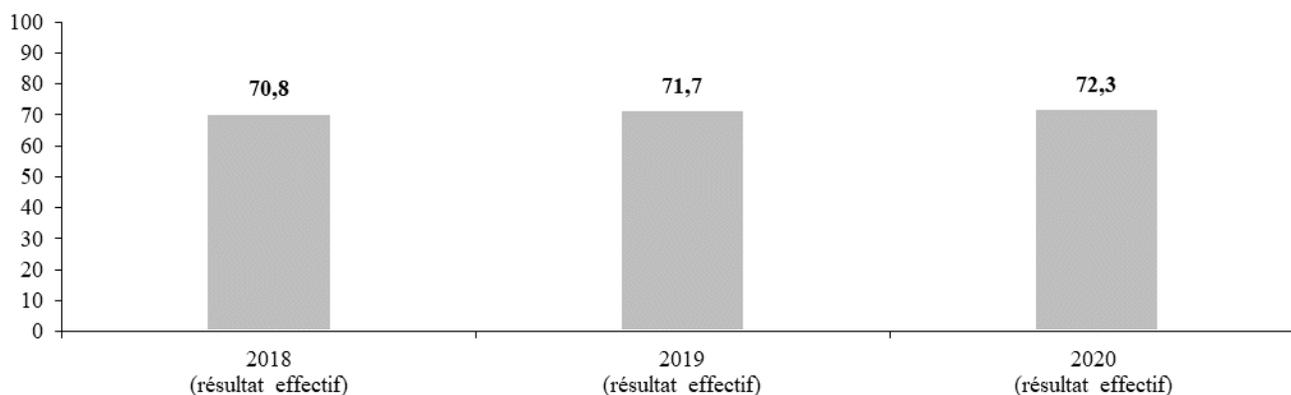
26.114 Dans le cadre du sous-programme, l'Office a également collaboré avec les gouvernements hôtes dans ses cinq secteurs d'activité afin de veiller à ce que les réfugiés de Palestine résidant dans les camps officiels aient accès à l'eau potable grâce à des réseaux complets d'approvisionnement en eau. La prestation de services publics dans les camps relève de la responsabilité des gouvernements hôtes ; cependant, l'Office a relié un nombre croissant d'abris aux réseaux officiels d'approvisionnement en eau, remplacé des canalisations, installé des systèmes d'épuration des eaux et mis en place une série de mesures destinées à améliorer la production et la qualité de l'eau à la source. Il a également amélioré les réseaux d'assainissement ainsi que les services d'enlèvement des déchets, d'évacuation des eaux de ruissellement et de dératissage.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

26.115 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'augmentation du pourcentage d'abris reliés à des systèmes d'approvisionnement en eau adéquats dans les camps officiels (voir fig. 26.XIV)

Figure 26.XIV

Mesure des résultats : pourcentage d'abris reliés à des systèmes d'approvisionnement en eau adéquats dans les camps



Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

26.116 En 2020, compte tenu des conséquences de la COVID-19, l'Office a modifié ses méthodes de distribution d'assistance alimentaire et livré des colis alimentaires au domicile des bénéficiaires à Gaza plutôt que de les faire récupérer dans des centres bondés. Au premier semestre de 2020, une assistance alimentaire a été fournie à 226 578 ménages de réfugiés de Palestine (soit 1 109 778 personnes) à Gaza. L'Office a également reporté de mars à mai 2020 les travaux d'aménagement prévus dans les camps du Liban et de Gaza en raison des restrictions des déplacements liées à la crise sanitaire, qui ont entravé l'accès au matériel nécessaire et aux sites des chantiers.

26.117 Pour faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités qui concourent aux objectifs du programme. L'Office a ainsi renforcé l'assistance pécuniaire offerte aux réfugiés dans ses cinq secteurs d'activité afin d'atténuer les difficultés socioéconomiques supplémentaires suscitées par la crise sanitaire. Ainsi, 840 746 réfugiés de Palestine résidant en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et à Gaza ont reçu un complément d'assistance pécuniaire en 2020. L'Office a également amélioré la collecte des déchets solides et les activités d'assainissement dans les camps de réfugiés. Des campagnes de désinfection ont été organisées dans les 58 camps de réfugiés officiels et des agents sanitaires supplémentaires ont été recrutés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, à Gaza et en Cisjordanie.

Résultats escomptés pour 2022

- 26.118 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : expansion du programme de protection sociale de l'Office¹⁰

Exécution du programme en 2020

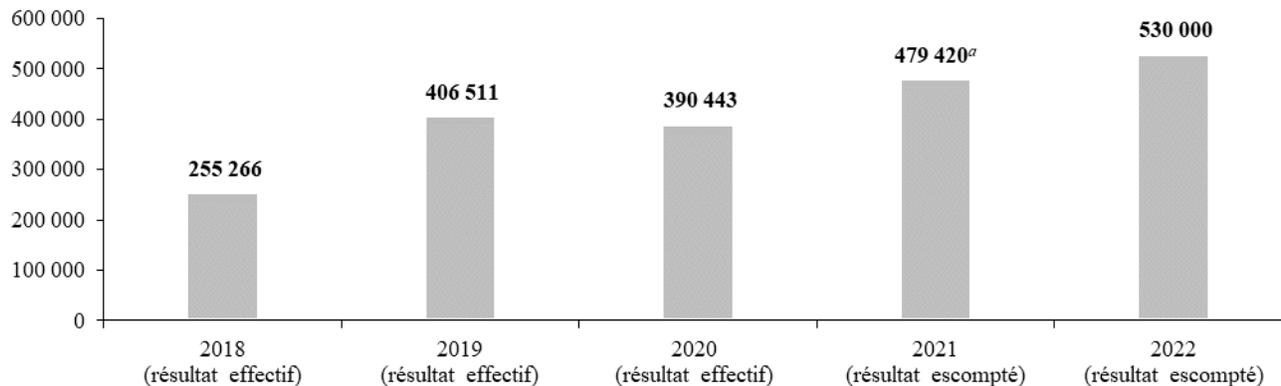
- 26.119 Dans le cadre du sous-programme, l'Office a poursuivi la réforme de son programme de protection sociale. Il a notamment fixé un montant plancher d'assistance sociale de base dans ceux de ses secteurs d'opérations qui présentent des taux de pauvreté très élevés et sont touchés par des crises chroniques, par exemple en République arabe syrienne et à Gaza. Tous les réfugiés de Palestine résidant en République arabe syrienne ont reçu une aide d'un montant de 9 dollars par personne et par mois par l'intermédiaire du programme d'urgence de l'Office, et les plus vulnérables, dont les ménages dirigés par des femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées, ont bénéficié d'un complément d'aide de 5 dollars par personne et par mois dans le cadre de son programme de protection sociale. À Gaza, l'Office a préparé la transition vers l'élargissement de l'aide alimentaire qu'il fournit par l'intermédiaire de son programme d'urgence, qui deviendra universelle en 2021 et sera complétée, pour les groupes vulnérables, par une aide pécuniaire versée dans le cadre du programme de protection sociale. Il a également augmenté le montant de l'assistance pécuniaire offerte dans le cadre du programme de protection sociale en Jordanie et au Liban, compte tenu de l'inflation des prix à la consommation et afin que cette assistance confère aux bénéficiaires un pouvoir d'achat équivalent au seuil de référence fixé à cet égard en 2016. Toutefois, ces montants réévalués ne permettent encore de couvrir que 20 % des besoins alimentaires minimum des bénéficiaires résidant en Jordanie et en Cisjordanie et moins de 13 % de ceux des bénéficiaires résidant au Liban.
- 26.120 Le travail effectué a facilité la fourniture d'une assistance à 390 443 réfugiés pauvres et vulnérables dans le cadre du programme de protection sociale, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 475 213 bénéficiaires, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2020. Compte tenu de la crise sanitaire, l'enquête socioéconomique qui devait être menée au Liban et servir de base à la réforme et à l'élargissement du programme de protection sociale a dû être reportée à 2021.

Projet de plan-programme pour 2022

- 26.121 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, l'Office conduira une enquête socioéconomique et assurera un suivi très régulier de la situation au Liban afin de rassembler des éléments probants à l'appui de la mise en place d'une aide pécuniaire d'urgence à l'intention des réfugiés de Palestine résidant dans le pays et de l'augmentation du montant des transferts versés dans le cadre du programme de protection sociale. À Gaza et en République arabe syrienne, l'Office procédera à un suivi de crise sur une base semestrielle afin de surveiller la situation économique des réfugiés de Palestine et d'évaluer l'efficacité et la pertinence des interventions de secours. En Jordanie et en Cisjordanie, le programme de protection sociale sera davantage harmonisé avec les dispositifs d'assistance sociale du pays hôte. Il s'agira d'établir des équivalences entre les critères d'admissibilité applicables aux bénéficiaires et les montants des transferts prévus par le premier et les seconds, dans l'optique d'éviter les doublons et, en Jordanie, de couvrir davantage de personnes ne pouvant bénéficier des programmes d'assistance du pays hôte. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.XV).

¹⁰ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 26)].

Figure 26.XV

Mesure des résultats : nombre annuel de réfugiés pauvres et vulnérables recevant une assistance

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : cibler les personnes les plus démunies grâce au programme de protection sociale¹¹**Exécution du programme en 2020**

- 26.122 L'Office a continué d'offrir une aide alimentaire en nature et une assistance pécuniaire en espèce aux réfugiés qui pouvaient y prétendre dans le cadre de son programme de protection sociale. Ces aides ont contribué à atténuer la pauvreté des réfugiés de Palestine dans tous les secteurs d'activité de l'Office, qui a donné la priorité aux réfugiés vivant dans une pauvreté extrême ou absolue. Le programme de protection sociale de l'Office a été réformé en République arabe syrienne, où les bénéficiaires sont ciblés sur la base de critères de vulnérabilité, mais en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et en Cisjordanie, on continue d'utiliser le critère de pauvreté pour savoir quels réfugiés de Palestine peuvent bénéficier de transferts sociaux. Pour ce faire, on s'appuie sur une évaluation indirecte des ressources reposant sur une analyse détaillée des causes profondes de la pauvreté, du coût des articles alimentaires de base, de facteurs socioéconomiques et de questions de protection. En 2020, les informations nécessaires à cette évaluation ont été tirées des données nationales relatives aux seuils de pauvreté et à l'indice des prix à la consommation ou d'entretiens téléphoniques conduits avec des personnes souhaitant bénéficier du programme de protection sociale, les visites à domicile ayant été suspendues au moment du déclenchement de la pandémie de COVID-19. Grâce à cette évaluation indirecte des ressources, l'Office peut déterminer quels sont les bénéficiaires ou bénéficiaires potentiels qui se trouvent dans une situation d'extrême pauvreté (insécurité alimentaire) ou de pauvreté absolue (soit l'incapacité de satisfaire l'ensemble de leurs besoins de base, dont les besoins alimentaires).
- 26.123 Le travail effectué a permis de procéder, dans le cadre du programme de protection sociale, à des transferts sociaux dont ont bénéficié 255 448 réfugiés de Palestine résidant en Jordanie, au Liban, à Gaza et en Cisjordanie ciblés selon des critères de pauvreté et 134 995 réfugiés de Palestine résidant en République arabe syrienne ciblés selon des critères de vulnérabilité. Le nombre de bénéficiaires a diminué d'environ 4 % par rapport à 2019 car, comme indiqué au paragraphe 26.122, la pandémie a entravé la conduite des visites à domicile permettant d'évaluer indirectement les ressources des bénéficiaires actuels et potentiels du programme. La mesure des résultats obtenus lors du précédent exercice, (voir [A/75/6/Add.1](#)), apparaît dans la figure 26.XV.

¹¹ Voir le budget-programme de 2021 ([A/75/6/Add.1](#)).

Projet de plan-programme pour 2022

26.124 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, l'Office continuera à se procurer des informations à jour sur les seuils de pauvreté et les indices des prix à la consommation dans ses secteurs d'activité. Les travailleuses et travailleurs sociaux de l'Office continueront à organiser des entretiens téléphoniques ou, si les circonstances sanitaires le permettent, des visites à domicile, afin d'évaluer le degré de pauvreté des personnes souhaitant bénéficier du programme de protection sociale. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 26.9).

Tableau 26.9
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
255 266 réfugiés de Palestine résidant en Jordanie, au Liban, à Gaza et en Cisjordanie ciblés selon des critères de pauvreté ont reçu des transferts sociaux dans le cadre du programme de protection sociale. Le programme est resté suspendu en République arabe syrienne, car il n'a pas été possible de cibler les bénéficiaires selon des critères de pauvreté	406 511 réfugiés de Palestine résidant en Jordanie, au Liban, à Gaza et en Cisjordanie ciblés selon des critères de pauvreté ont reçu des transferts sociaux dans le cadre du programme de protection sociale. Le programme a été relancé en République arabe syrienne, où 16 071 réfugiés de Palestine ciblés selon des critères de vulnérabilité ont pu en bénéficier	255 448 réfugiés de Palestine résidant en Jordanie, au Liban, à Gaza et en Cisjordanie ciblés selon des critères de pauvreté et 134 995 réfugiés de Palestine résidant en République arabe syrienne ciblés selon des critères de vulnérabilité ont reçu des transferts sociaux dans le cadre du programme de protection sociale	479 420 réfugiés de Palestine installés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, à Gaza et en Cisjordanie reçoivent des transferts sociaux dans le cadre du programme de protection sociale. L'aide alimentaire universelle est mise en place à Gaza et complétée par une assistance pécuniaire versée selon des critères de vulnérabilité	530 000 réfugiés de Palestine installés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, à Gaza et en Cisjordanie reçoivent des transferts sociaux dans le cadre du programme de protection sociale. La réforme du programme de protection sociale au Liban progresse, de même que les préparatifs de la réforme du programme en Jordanie et en Cisjordanie

Résultat 3 : Faire en sorte que les réfugiés de Palestine vulnérables disposent d'abris sûrs et habitables

Projet de plan-programme pour 2022

26.125 Depuis leur création, les 58 camps de réfugiés officiels répartis dans les cinq secteurs d'activité de l'Office et d'abord installés à titre temporaire se sont transformés en espaces très urbanisés et surpeuplés. Du fait du conflit, de l'augmentation de la population de réfugiés, des conditions économiques difficiles et de l'espace limité, de nombreux abris sont à présent véritablement insalubres. La majorité d'entre eux sont recouverts d'amiante, de zinc ou de toitures temporaires, ce qui constitue une menace aiguë pour la santé, et bon nombre présentent également de mauvaises conditions sanitaires et un manque de ventilation. En 2020, on estimait que le nombre d'abris insalubres s'élevait à 40 000, sans compter les abris touchés par les hostilités au Liban, en République arabe syrienne et à Gaza. Le sous-programme est centré sur la réhabilitation d'abris profondément insalubres ; priorité est donnée à ceux qui abritent les réfugiés de Palestine considérés comme les plus vulnérables selon une série de critères, dont le niveau de pauvreté, la taille du ménage, le nombre de personnes handicapées qu'il compte, le temps depuis lequel la réhabilitation a été attendue et la catégorie du chef de ménage (par ex. femme, tuteur(trice) ou représentant(e)

légal(e) d'orphelins). En 2020, 561 abris insalubres ont été réhabilités dans le cadre du sous-programme, en Jordanie, au Liban, à Gaza et en Cisjordanie.

Enseignements tirés et changements prévus

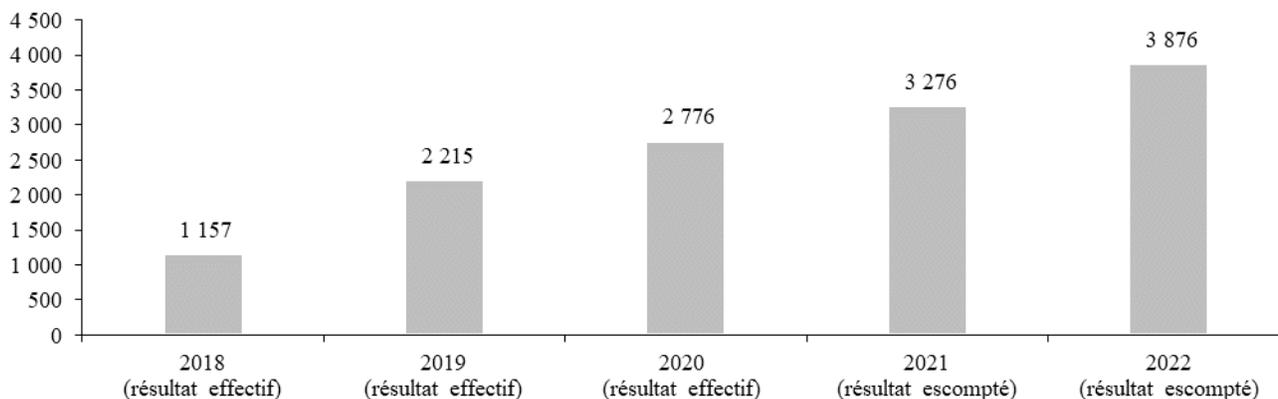
26.126 L'enseignement tiré est le suivant : l'effort de réhabilitation des abris produit de meilleurs résultats lorsque les premiers bénéficiaires y sont pleinement associés. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on privilégiera une approche axée sur l'auto-assistance dans le cadre de laquelle les familles dont les abris sont réhabilités assurent la gestion des travaux, avec l'appui technique de l'Office et sous sa supervision. La généralisation de cette approche devrait faire augmenter le taux de satisfaction des bénéficiaires de l'assistance offerte par l'Office en matière de réhabilitation d'abris.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

26.127 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre de familles bénéficiant de meilleures conditions d'hébergement (voir fig. 26.XVI).

Figure 26.XVI

Mesure des résultats : nombre de familles bénéficiant de meilleures conditions d'hébergement (résultat cumulé)



Produits

26.128 On trouvera dans le tableau 26.10 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 26.10

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

C. Activités de fond

Services fournis directement : fourniture d'une aide alimentaire et pécuniaire à 1,9 million de bénéficiaires.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Vue d'ensemble

26.129 On trouvera dans les tableaux 26.11 à 26.13 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 26.11

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes	30 434,2	33 491,4	–	5 490,6	343,6	5 834,2	17,4	39 325,6	
Autres dépenses de personnel	–	29,5	–	–	–	–	–	29,5	
Total	30 434,2	33 520,9	–	5 490,6	343,6	5 834,2	17,4	55,1	

Tableau 26.12

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022^a

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2021	158	1 SGA, 1 SSG, 8 D-2, 12 D-1, 28 P-5, 62 P-4, 34 P-3, 2 P-2/1, 10 G(AC)
Transformation	21	8 P-4, 8 P-3, 1 P-2/1 et 4 G(AC)
Création	22	1 P-5, 7 P-4, 12 P-3 et 2 P-2/1
Reclassement ou déclassement	–	Reclassement de 37 postes : 2 postes de P-2/1 à P-3, 19 postes de P-3 à P-4, 11 postes de P-4 à P-5, 4 postes de P-5 à D-1 et 1 poste de D-1 à D-2 Déclassement de 2 postes : 1 poste de D-2 à D-1 et 1 poste de P-5 à P-4
Effectif proposé pour 2022	201	1 SGA, 1 SSG, 8 D-2, 16 D-1, 35 P-5, 86 P-4, 37 P-3, 3 P-2/1, 14 G(AC)

^a On trouvera à l'annexe III des informations sur les changements relatifs aux postes.

Tableau 26.13

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2021	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2022
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
SSG	1	–	–	–	–	1
D-2	8	–	–	–	–	8
D-1	12	–	–	4	4	16
P-5	28	–	1	6	7	35

<i>Catégorie et classe</i>	<i>Effectif approuvé pour 2021</i>	<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>	<i>Total</i>	<i>Effectif proposé pour 2022</i>
P-4	62	–	18	6	24	86
P-3	34	–	17	(14)	3	37
P-2/1	2	–	3	(2)	1	3
Total partiel	148	–	39	–	39	187
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(AC)	10	–	4	–	4	14
Total partiel	10	–	4	–	4	14
Total	158	–	43	–	43	201

- 26.130 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 26.14 à 26.16 et dans la figure 26.XVII.
- 26.131 Comme le montrent les tableaux 26.14 1) et 26.15 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 39 355 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 5 834 200 dollars (17,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. La variation découle des deux facteurs suivants : a) de nouveaux mandats et des mandats élargis ; c) d'autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.
- 26.132 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, l'Office incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2020, l'Office a continué à appliquer une série de mesures concrètes visant à réduire son empreinte carbone. Dans tous les bureaux, les tubes fluorescents ont été remplacés par des lampes à diode électroluminescente jusqu'à 85 % moins gourmandes en énergie. En Cisjordanie, en République arabe syrienne, à Gaza et en Jordanie, quelque 21 installations ont été rénovées en 2020 dans une perspective d'économies d'énergie. C'est notamment le cas des écoles de l'Amman New Camp, désormais dotées de double vitrage, de murs isolés, d'éclairage avec détecteur de mouvement et de chauffe-eau solaires. En Cisjordanie, l'école de garçons et le centre de santé d'Aida ont été reconstruits selon des plans maximisant la ventilation et l'utilisation de la lumière naturelle et prévoyant également l'isolation des murs, l'installation de chauffe-eau solaires et de climatiseurs à volume d'air variable économes en énergie. L'Office poursuivra sur cette voie en 2021. En raison de la pandémie de COVID-19, l'Office a dû modifier ses méthodes de travail, ce qui s'est traduit par une réduction de son empreinte carbone, sous l'effet : a) de la réduction des voyages officiels par avion, les frontières ayant été fermées pendant de longues périodes de l'année ; b) des restrictions des déplacements imposées dans tous les secteurs d'activité, en raison desquelles les véhicules de l'Office ont parcouru 2,4 millions de kilomètres de moins qu'en 2019; c) de la baisse de la consommation de carburant liées à la fermeture des installations.

Tableau 26.14

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement et composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Programme de travail	30 434,2	33 520,9	–	5 490,6	343,6	5 834,2	17,4	39 355,1
Total partiel (1)	30 434,2	33 520,9	–	5 490,6	343,6	5 834,2	17,4	39 355,1

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	2020 (dépenses effectives)	2021 (estimations)	Changements	Pourcentage	2022 (prévisions)
Programme de travail	833 300,0	1 047 400,0	–	–	1 047 400,0
Total partiel (2)	833 300,0	1 047 400,0	–	–	1 047 400,0
Total	863 734,2	1 080 920,9	5 834,2	0,5	086 755,1

Tableau 26.15

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2022, par source de financement et composante

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante	Changements				Total	Effectif proposé pour 2022
	Effectif approuvé pour 2021	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Programme de travail	158	–	43	–	43	201
Total partiel (1)	158	–	43	–	43	201

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	2021 (estimations)	Changements	2022 (prévisions)
Programme de travail ^a	50	(21)	29
Total partiel (2)	50	(21)	29
Total	208	22	230

^a Plus quelque 29 000 postes soumis à recrutement sur le plan régional et 222 contrats de prestataires de services indépendants (recrutés sur le plan international ou sur le plan régional) financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

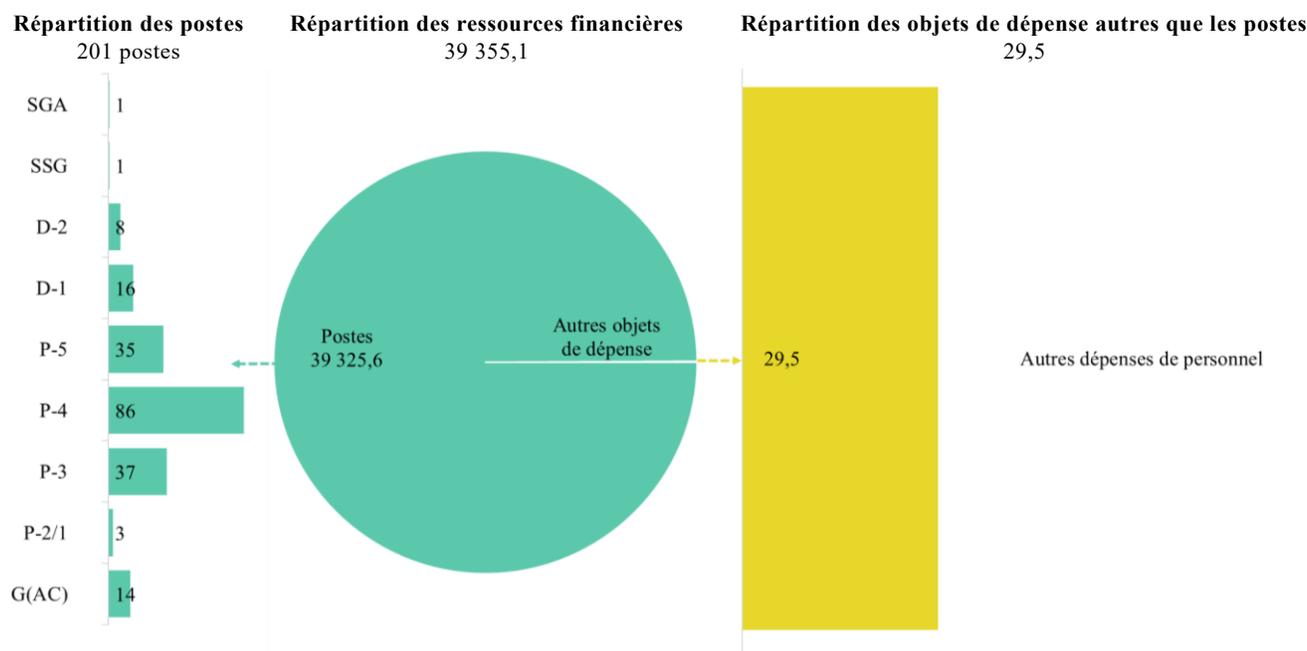
Tableau 26.16
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	30 434,2	33 491,4	–	5 490,6	343,6	5 834,2	17,4	39 325,6	
Autres objets de dépense	–	29,5	–	–	–	–	–	29,5	
Total	30 434,2	33 520,9	–	5 490,6	343,6	5 834,2	17,4	39 355,1	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	148	148	–	39	–	39	26,0	187	
Agents des services généraux et des catégories apparentées	10	10	–	4	–	4	40,0	14	
Total	158	158	–	43	–	43	27,0	201	

Figure 26.XVII
Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Nouveaux mandats et mandats élargis

- 26.133 Comme le montre le tableau 26.14 1), les changements entraînent une augmentation de 5 490 000 dollars, qui s'explique comme suit :
- 26.134 Dans sa résolution 3331 B (XXIX), l'Assemblée générale a décidé qu'à compter du 1^{er} janvier 1975, les dépenses à engager au titre des traitements du personnel international au service de l'Office qui auraient été financées par les contributions volontaires seraient imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour la durée du mandat de l'Office. Par la suite, compte tenu du déficit chronique de financement de l'UNRWA, le Secrétaire général a proposé, dans son rapport sur le renforcement de la capacité de gestion de l'UNRWA (A/65/705), d'accroître progressivement le financement de l'Office, en commençant par une augmentation de 5 millions de dollars pour l'exercice biennal 2012-2013, ce que l'Assemblée a approuvé dans sa résolution 65/272. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2021, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est dit préoccupé par la situation financière de l'Office, qui demeurerait précaire, compte tenu également de l'incertitude qui entourait le montant des contributions extrabudgétaires, et a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de procéder à un examen des fonctions actuellement financées à l'aide de ressources extrabudgétaires, y compris des fonctions des prestataires de services indépendants considérées comme ayant un caractère continu, de déterminer les fonctions qui devraient être financées au moyen du budget ordinaire, en tenant compte de la résolution 3331 B (XXIX) et de la résolution 65/272, et de présenter les résultats de cet examen, ainsi que les ressources supplémentaires qu'il serait proposé d'inscrire au budget ordinaire, dans le projet de budget-programme pour 2022 (A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. VI.36). Dans sa résolution 75/252, l'Assemblée générale a souscrit aux recommandations du Comité consultatif.
- 26.135 En ce qui concerne la question de sa situation financière, qui reste précaire en raison de l'incertitude qui entoure le montant des contributions extrabudgétaires, l'Office a procédé à l'examen demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/252. Compte tenu des résultats de cet exercice, il est proposé de financer 43 postes supplémentaires [1 P-5, 15 P-4, 20 P-3, 3 P-2/1 et 4 G(AC)] au moyen du budget ordinaire. L'examen a été entrepris en tenant compte des priorités que le Commissaire général a fixées pour l'Office, qui sont les suivantes :
- a) Renforcer l'obligation redditionnelle et la transparence par l'intermédiaire de réformes de la gestion concernant notamment les enquêtes, la déontologie et la discipline, les initiatives du Secrétaire général relatives au système ClearCheck, à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et au harcèlement sexuel, et le système de justice interne de l'Office. En 2020, l'Office a lancé une série de réformes, dites « initiatives de gestion » visant à remanier ses structures, ses pratiques et sa culture de gestion dans le sens d'une prise de décision mieux contrôlée, plus inclusive, plus transparente et plus efficace, en faisant fond sur les meilleures pratiques adoptées par d'autres organismes des Nations Unies. Depuis leur mise en application, ces initiatives ont déjà permis de faire des progrès concrets et notamment de renforcer les organes de supervision (Département des services de contrôle interne, Comité consultatif pour les questions de contrôle interne et Bureau de la déontologie), de créer un Bureau de l'Ombudsman et un Comité exécutif et de restructurer certains départements clés, dont le Département des relations extérieures, le Département de la communication stratégique et le Département de l'appui administratif. En vue de maîtriser ses dépenses compte tenu du déficit de financement chronique auquel il fait face, l'Office a pris des mesures d'ampleur et sans précédent qui lui ont permis de réduire ses dépenses à hauteur de plus de 700 millions de dollars au total depuis 2015. Nombre de ces mesures ont toutefois posé des problèmes à court terme sur le plan de l'efficacité opérationnelle de l'Office et suscité des inquiétudes quant à son efficience à plus long terme ;

- b) Renforcer l'appui opérationnel à la prestation de services afin de garantir l'exécution du mandat de l'Office consistant à répondre aux besoins des réfugiés de Palestine ;
- c) Assurer la stabilité financière à long terme de l'Office et nouer des relations avec les États Membres, les gouvernements hôtes, des donateurs et d'autres interlocuteurs ;
- d) Assurer la sûreté et la sécurité du personnel sur le terrain, en particulier à Gaza et en République arabe syrienne ;
- e) Accélérer les réformes des ressources humaines ;
- f) Moderniser l'Office et assurer le passage au numérique dans l'ensemble des flux de travail, tant sur le plan des programmes que sur ceux de la gestion et des activités opérationnelles, en tenant compte du Programme 2030 et des enseignements tirés de la riposte à la COVID-19, notamment en ce qui concerne l'enseignement, la cybersanté, l'enregistrement des bénéficiaires et les critères ouvrant accès aux services ;
- g) Finaliser la réforme de la fonction de protection de l'Office en vue de protéger les réfugiés de Palestine, en particulier les plus vulnérables, et de mieux intégrer les thèmes transversaux ci-après dans l'ensemble des activités : questions de genre, durabilité environnementale, neutralité, prévention de la violence fondée sur le genre et de la violence contre les enfants, handicap.

26.136 Les 43 postes supplémentaires qu'il est proposé de financer au moyen du budget ordinaire sont les suivants :

- a) 21 postes [8 P-4, 8 P-3, 1 P-2/1 et 4 G(AC)] actuellement financés au moyen de ressources extrabudgétaires et recouvrant des fonctions ayant un caractère continu. L'Office compte actuellement 50 postes actifs financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Il est proposé de financer 21 de ces postes au moyen du budget ordinaire et de continuer à financer les 29 autres au moyen de contributions extrabudgétaires, puisque ceux-ci recouvrent des fonctions associées à des projets temporaires couverts par des appels d'urgence et d'autres sources de financement. Les 21 postes qu'il est proposé de financer au moyen du budget ordinaire recouvrent : deux postes de fonctionnaire des relations extérieures et des projets (P-3) et un poste de fonctionnaire des relations extérieures et des projets [adjoint(e)] (P-2/1) au Département des relations extérieures ; un poste de juriste (P-3) au Tribunal du contentieux administratif de l'Office ; cinq postes de chef d'équipe de la protection et de la neutralité (P-4), dans les bureaux de Jordanie, du Liban, de République arabe syrienne, de Gaza et de Cisjordanie ; trois postes de spécialiste de la protection et de la neutralité (P-3) dans les bureaux du Liban, de République arabe syrienne et de Cisjordanie, ainsi qu'un poste de coordonnateur(trice) chargé(e) de la neutralité (P-4) et un poste d'administrateur(trice) principal(e) chargé(e) de la protection (P-4), dont le (la) titulaire veille à l'intégration des questions de protection à la Division de la protection ; deux postes de juriste (P-3), dont les titulaires sont respectivement chargé(e)s des questions de protection et des questions de neutralité, au Département des affaires juridiques ; un poste de spécialiste principal(e) des transferts sociaux (P-4) au Département des secours et des services sociaux ; quatre postes d'agent(e) de protection rapprochée [G(AC)] au bureau de Gaza ;
- b) Six postes (2 P-4 et 4 P-3) antérieurement financés au moyen de contributions extrabudgétaires dont le délai d'utilisation est échu, recouvrant des fonctions qui ont depuis été assurées par des titulaires d'engagements temporaires, faute de financement pérenne, mais ont un caractère continu. Ces six postes recouvrent : un poste de chef du Bureau de la sécurité informatique (P-4), un poste de chef du Bureau de la gestion des projets et de l'information (P-4), un poste de spécialiste de la protection et de la neutralité (P-3) au bureau de Jordanie, un poste d'attaché(e) de liaison (P-3) au bureau de liaison de Washington, un poste d'enquêteur(trice) (flux entrants) au Département des services de contrôle interne et un poste de spécialiste de la protection et de la neutralité (P-3) au bureau de Gaza ;

- c) Cinq postes (3 P-3 et 2 P-2/1) recouvrant des fonctions ayant un caractère continu actuellement assurées par des prestataires de services indépendants. Ces prestataires relèvent du personnel complémentaire ; ils n'ont pas la qualité de fonctionnaire et ont été engagés par l'Office dans le cadre de contrats axés sur une tâche en particulier et prévoyant des produits précis et tarifés, ou de contrats limités dans le temps relatifs à des tâches précises, afin de combler les besoins temporaires découlant de l'exécution de tel ou tel projet ou de circonstances imprévues nées de situations d'urgence, comme par exemple les récentes mesures liées à la COVID-19. Compte tenu de sa situation financière précaire, l'Office a été contraint de confier des fonctions essentielles ayant un caractère continu à un certain nombre de prestataires de services indépendants. Il en emploie actuellement 222, dont 56 ont été recrutés sur le plan international. Parmi ces derniers, 5 assurent des fonctions relevant des postes qu'il est proposé de créer, à savoir : un poste de fonctionnaire des relations extérieures et des projets (P-3) et un poste de fonctionnaire des relations extérieures et des projets [adjoint(e)] (P-2/1), au Département des relations extérieures ; un poste de fonctionnaire chargé(e) des hospitalisations (P-3), au Département de la santé, et un poste d'administrateur(trice) chargé(e) du suivi et des rapports (P-3) et un poste d'administrateur(trice) chargé(e) des rapports (P-2/1), au Département de la planification ;
- d) 11 postes qu'il est proposé de créer (1 P-5, 5 P-4 et 5 P-3) et trois postes reclassés (de P-3 à P-4), en vue de renforcer la conduite des activités dans plusieurs domaines, conformément aux priorités que le Commissaire général a fixées pour l'Office et comme indiqué au paragraphe 26.135. Il s'agit, dans le détail :
- i) au Département des secours et des services sociaux, d'un poste de statisticien(ne) (P-3) dont le (la) titulaire conduirait des enquêtes représentatives à grande échelle permettant de suivre l'incidence des programmes de transferts sociaux et de mieux cibler les bénéficiaires ;
 - ii) au Département des relations extérieures, d'un poste de fonctionnaire des relations extérieures et des projets (P-3) dont le (la) titulaire contribuerait à repérer des occasions de nouer des liens avec des partenaires et à entretenir et à renforcer ces relations, à explorer des modèles de collecte de fonds innovants et à trouver de nouvelles possibilités de collecte de fonds auprès du secteur privé, ainsi que d'un poste d'assistant(e) spécial(e) (P-3) dont le (la) titulaire aiderait l'équipe de direction à concevoir et à appliquer la vision stratégique du Département ;
 - iii) au Département de l'éducation, d'un poste de conseiller(ère) principal(e) chargé(e) des programmes d'enseignement (P-4) dont le (la) titulaire contribuerait à assurer la neutralité des programmes d'enseignement établis à l'intention des réfugiés, sur les plans politique, religieux et identitaire ;
 - iv) à la Division de la protection, d'un poste d'administrateur(trice) principal(e) chargé(e) de la protection (protection de l'enfance) (P-4) dont le (la) titulaire veillerait à la bonne application du cadre de protection de l'enfance de l'Office ;
 - v) au Département des ressources humaines, d'un poste de chef de la structuration organisationnelle et de la rémunération (P-5), dont le (la) titulaire concevrait et administrerait la version révisée du cadre de rémunération et de la méthode d'enquête sur les salaires, l'Office étant le seul organisme des Nations Unies à gérer la catégorie du personnel recruté sur le plan régional, qui lui est propre, en dehors du cadre du système commun de la Commission de la fonction publique internationale ; d'un poste d'avocat(e) spécialisé(e) en droit administratif (P-4), dont le (la) titulaire soutiendrait le processus de réforme engagé à l'échelle de tout l'Office en ce qui concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel, ainsi que le système de justice interne ; d'un poste de responsable des opérations (ressources humaines) (P-4) dont le (la) titulaire renforcerait la supervision et le contrôle de l'application des procédures, règles et règlements relatifs aux droits humains, dirigerait les activités menées dans le cadre du

plan de travail relatif à l'égalité des genres et affinerait le système de gestion de la performance ;

- vi) au Bureau du Commissaire général, d'un poste de déontologue (P-3) qui serait créé au Bureau de la déontologie afin de soutenir les efforts que fait l'Office en vue de construire des relations plus fortes et plus épanouissantes avec les réfugiés et les membres du personnel, notamment par la promotion d'un environnement de travail chaleureux et favorable, la capacité de l'Office à aider les réfugiés de Palestine à réaliser tout leur potentiel de développement dépendant, entre autres, de l'aptitude de son personnel à défendre et à promouvoir les normes les plus strictes en matière de déontologie et de conduite professionnelle ;
- vii) au Département de la gestion financière, d'un poste de spécialiste de l'audit et de la vérification (P-4) qui veillerait à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes soient appliquées en temps voulu et, au Département de l'appui administratif, d'un poste de spécialiste des achats (P-3), dont le (la) titulaire renforcerait la méthode d'approvisionnement de l'Office en articles critiques, en particulier en produits pharmaceutiques et en articles alimentaires de base, ceux-ci étant indispensables à la bonne exécution des programmes de santé, de secours et de services sociaux ;
- viii) il est également proposé de reclasser trois postes de responsable de la sécurité sur le terrain de P-3 à P-4, aux bureaux de Gaza, de République arabe syrienne et de Cisjordanie, compte tenu des conditions de sécurité qui prévalent dans ces lieux d'affectation et afin de garantir que les bonnes décisions soient prises rapidement en matière de sécurité et de gestion des risques.

26.137 Les propositions formulées plus haut relèvent de la première des deux étapes de l'application de la résolution [75/252](#) de l'Assemblée générale. L'Office conduit d'autres examens fonctionnels, qui se poursuivront tout au long de 2021, en vue de se doter d'une structure de gestion remaniée et plus adaptée, grâce à laquelle le Commissaire général et l'équipe de direction seront à même de lui faire tenir le cap dans un contexte d'instabilité et de précarité financière chronique. L'Office doit pouvoir être à même de mobiliser l'expertise dont il a besoin pour simplifier et consolider les bonnes pratiques et les leçons tirées dans ses différents domaines d'activité, nouer des partenariats avec les parties prenantes et assurer une prestation de services efficace et efficiente, en particulier en faisant en sorte que son siège puisse apporter plus facilement et rapidement un appui aux bureaux de terrain. La tâche est rendue plus complexe encore par le fait que le Bureau du Commissaire général soit réparti entre trois sites différents, à savoir Amman, Jérusalem et Gaza. L'Office doit exploiter la diplomatie multilatérale et ouvrir de nouvelles perspectives de mobilisation de ressources en étant mieux représenté dans des zones clés. Dans ces circonstances, il a commencé à établir un plan détaillé qui éclairera l'établissement de la nouvelle stratégie pluriannuelle qui succédera à la stratégie à moyen terme (2016-2021) actuellement en cours d'application. Cette nouvelle stratégie pluriannuelle sera conçue à partir des résultats des examens fonctionnels cités plus haut (portant par exemple sur les achats, la protection ou encore l'administration de la justice). Ainsi, l'Office pourra déterminer la meilleure voie à suivre et repérer de nouvelles possibilités à exploiter, notamment au moyen d'une nouvelle stratégie de mobilisation des ressources tirant parti des nouvelles tendances numériques et par le remaniement de l'organigramme des fonctions de protection. L'Office s'appuiera sur les résultats des examens fonctionnels pour réévaluer ses besoins d'effectifs et formulera de nouvelles propositions concernant d'éventuels besoins de ressources supplémentaires à financer au moyen du budget ordinaire, conformément à la résolution [75/252](#) de l'Assemblée générale, dans son projet de budget-programme pour 2023.

Autres changements

26.138 Comme le montre le tableau 26.14 1), les changements entraînent une augmentation de 343 600 dollars, qui s'explique comme suit :

26.139 Au cours des dix dernières années, l'Office a progressivement adapté ses programmes et revu sa structure organisationnelle afin de les adapter à ses besoins opérationnels et stratégiques et de permettre au Commissaire général et à l'équipe de direction de lui faire tenir le cap dans un contexte d'instabilité et de crise financière récurrente. Il a ainsi modifié la classe et le titre fonctionnel de 36 de ses 158 postes financés au moyen du budget ordinaire, tout en jouant sur son taux de vacance de poste afin de contrebalancer l'incidence financière de ces changements, présentés ci-après à l'Assemblée générale pour approbation :

- a) Aux bureaux de Gaza et de République arabe syrienne, reclassement de deux postes de spécialiste de la gestion de programme (P-3) pour en faire 2 postes de chef des services juridiques sur le terrain (P-4) dont les titulaires fournissent des services juridiques consultatifs sur toutes questions liées aux opérations sur le terrain ;
- b) Au bureau de Jérusalem, reclassement de deux postes de juriste (P-3), pour en faire deux postes de juriste hors classe (P-4) dont les titulaires fournissent un appui juridique à plus de 29 000 membres du personnel de l'Office, ainsi qu'une assistance en matière de droit administratif et de droit de l'emploi et en ce qui concerne les politiques et questions de ressources humaines ;
- c) Reclassement de 7 postes transférés au Département de la gestion de l'information et de l'informatique depuis d'autres entités de l'Office : reclassement d'un poste de spécialiste de la gestion de programme (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) du bureau de Gaza et un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-3) du bureau de Cisjordanie, qui pour en faire respectivement un poste de chef du groupe de l'architecture organisationnelle et de l'informatique décisionnelle (P-3) et un poste de chef de la Section du développement des applications et de l'appui (P-4) ; d'un poste de juriste (P-3), pour en faire un poste de chef de la Section de la prestation de services aux utilisateurs finals (P-4) ; de quatre postes de fonctionnaire d'administration (P-3/4) de l'ancien Département de l'appui administratif, pour en faire un poste de chef de la Section des infrastructures et des opérations (P-4), un poste de chef de la gestion des services aux entreprises (P-4), un poste de chef de la Division du développement technologique et des opérations (P-5) et un poste de chef de la Division de la collaboration avec les entreprises (P-5). Grâce à ces changements, le Département a pu appliquer une nouvelle stratégie et, partant, mieux répondre aux besoins et intégrer les avancées techniques et meilleures pratiques les plus récentes à son environnement technique ;
- d) Reclassement de deux postes de spécialiste de la gestion de programme (P-3) du bureau de Gaza et du Département de la planification, pour en faire deux postes de fonctionnaire des relations extérieures et des projets (P-4) et d'un poste de fonctionnaire principal(e) des relations extérieures (P-5), pour en faire un poste de conseiller(ère) spécial(e) pour la région du Golfe (D-1), en vue d'étayer l'effort que fait l'Office pour pallier ses difficultés financières et renforcer ses activités de mobilisation de ressources. De surcroît, reclassement, au Département de la communication, d'un poste de spécialiste de l'information (P-3) et d'un poste de porte-parole (P-5), pour en faire respectivement un poste de fonctionnaire principal(e) chargé(e) des communications (P-4) et un poste de directeur(trice) du plaidoyer stratégique (D-1), afin de faire face au volume considérable de tâches nouvelles auxquelles la transformation de la fonction de communication a donné lieu, notamment dans des domaines multidimensionnels liés au plaidoyer, à l'information et à la visibilité des donateurs, et d'assurer la fourniture quotidienne de conseils en relations médias et un appui à la communication stratégique à l'Office ;
- e) Reclassement de cinq postes de spécialiste de la gestion de programme (P-4) des bureaux de Gaza, de Jordanie, du Liban, de République arabe syrienne et de Cisjordanie, pour en faire 5 postes de directeur(trice) adjoint(e) aux affaires de l'UNRWA (P-5), dans les mêmes bureaux, en vue de donner aux équipes de direction sur le terrain les moyens de gérer et de superviser les programmes de l'Office, sur fond d'expansion constante des opérations, des services et des programmes que celui-ci met en place à l'intention des réfugiés de Palestine ;

- f) Reclassement de deux postes de spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5), aux bureaux de représentation de New York et de Bruxelles, pour en 2 postes de directeur(trice) de bureau de représentation (D-1), dont les titulaires représentent l'Office et font directement rapport au Commissaire général sur une série de questions intéressant l'Office, notamment ses efforts de mobilisation des ressources, et ayant des incidences sur l'appui politique et financier dont l'Office bénéficie et sur la capacité de celui-ci à utiliser son rayonnement au service des réfugiés de Palestine.
- g) Reclassement d'un poste d'auditeur(trice) du Département des services de contrôle interne et d'un poste de conseil en appel (P-4) du Tribunal du contentieux de l'UNRWA, pour en faire un poste de chef de la Division de l'évaluation (P-5) et un poste de greffier(ère) (P-5), dont les titulaires sont respectivement chargés de diriger la Division de l'évaluation du Département des services de contrôle interne et de fournir un appui fonctionnel, technique et administratif aux juges du Tribunal du contentieux aux fins du règlement des affaires dont ils (elles) sont saisis ;
- h) Reclassement d'un poste de spécialiste des questions sociales (P-3) du Département de l'éducation, pour en faire un poste de spécialiste principal(e) des programmes d'enseignement (P-4), dont le titulaire assure la qualité et la viabilité de l'enseignement dispensé dans le cadre du programme d'urgence, et déclassement d'un poste d'ingénieur(e) en chef (P-5) du Département de l'amélioration de l'infrastructure et de l'aménagement des camps, pour en faire un poste de directeur(trice) adjoint(e) et chef de l'amélioration des logements et de l'aménagement des camps (P-4), nombre des responsabilités anciennement rattachées au premier ayant été réattribuées ailleurs dans le Département ;
- i) Au Bureau du Commissaire général, reclassement d'un poste de fonctionnaire principal(e) d'administration (D-1), pour en faire un poste de chef de cabinet (D-2), dont le (la) titulaire coordonne tous les aspects de la gestion globale de l'Office et fournit des conseils au Commissaire général et à la Commissaire générale adjointe, et d'un poste de fonctionnaire d'administration (P-4), pour en faire un poste de chef du Secrétariat de la Commission consultative (P-5), dont le (la) titulaire assurerait la supervision de ladite entité ;
- j) Reclassement d'un poste de spécialiste adjoint(e) des ressources humaines (P-2/1) pour en faire un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3), reclassement de P-3 à P-4 de quatre postes de spécialiste des ressources humaines et déclassement de D-2 à D-1 du poste de directeur(trice) des ressources humaines, afin de rationaliser les fonctions d'appui. Au Département des finances, reclassement d'un poste de spécialiste des finances et du budget (P-4), pour en faire un poste de chef de la trésorerie (P-5).

Ressources extrabudgétaires

- 26.140 Comme le montrent les tableaux 26.14 2) et 26.15 2), l'Office devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces. En 2022, il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires (contributions en espèces) d'un montant de 1 047 407 000 dollars (devant couvrir notamment les dépenses afférentes à 29 postes soumis à recrutement international et 29 000 postes soumis à recrutement régional), qui permettront de continuer à financer l'appui humanitaire et l'assistance apportés aux réfugiés de Palestine. Ces ressources représentent 97,0 % des ressources totales dont l'Office a besoin pour exécuter l'ensemble de son programme.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2022

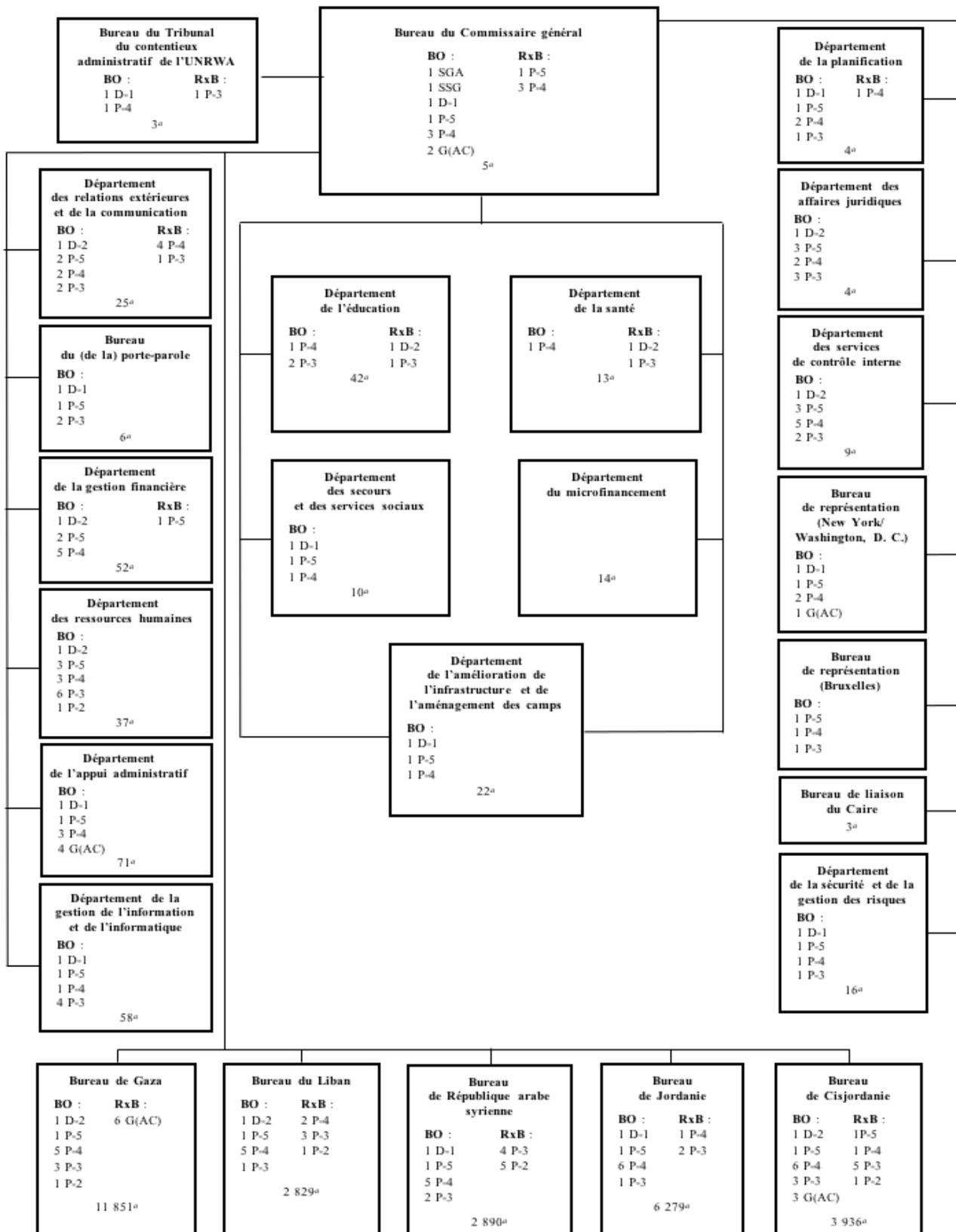
On trouvera ci-après deux organigrammes, le premier montrant la structure retenue pour 2021 [voir [A/75/6 \(Sect. 26\)](#)] et le second la structure qui est proposée pour 2022.

Justification des changements proposés

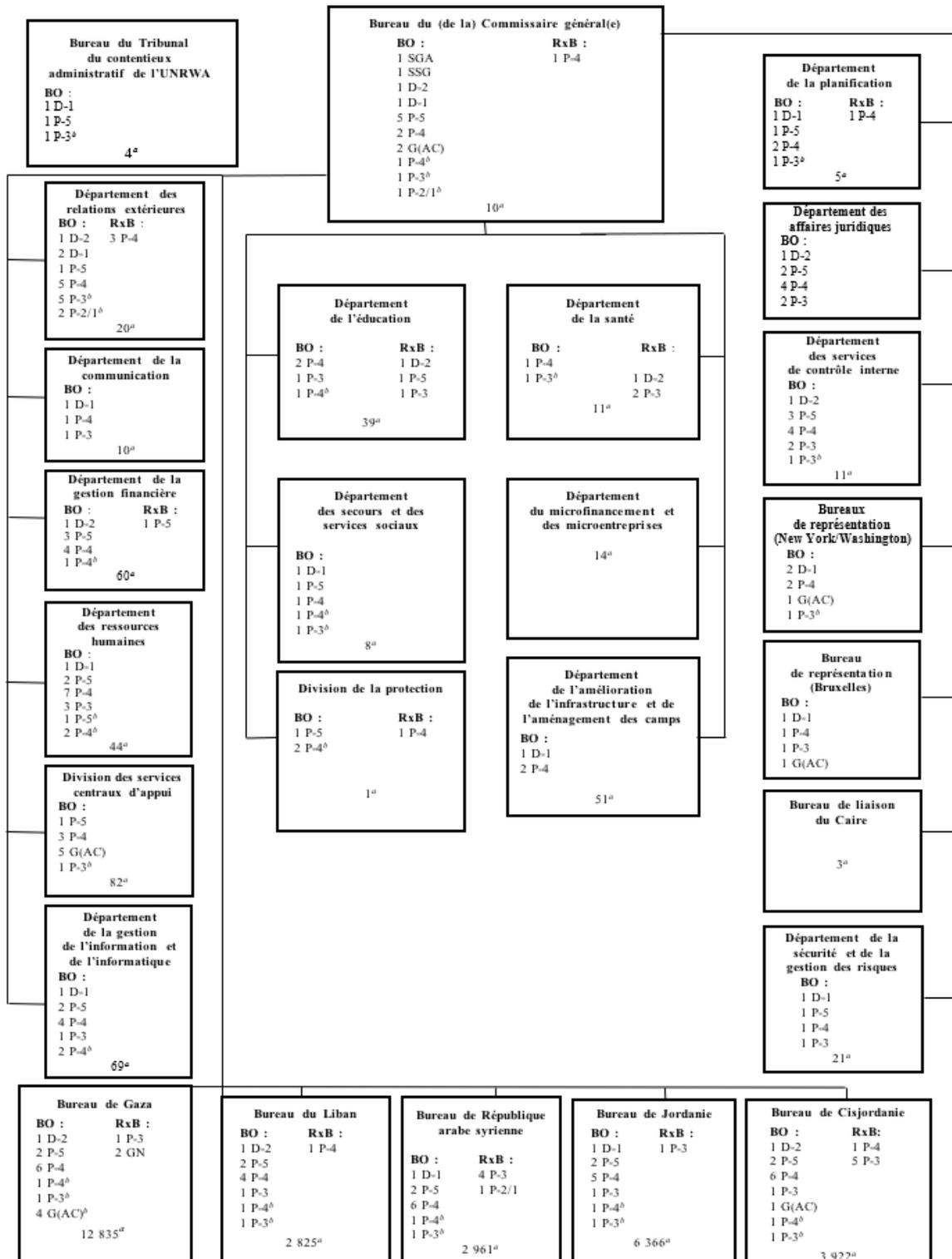
L'essentiel des activités de mobilisation de ressources de l'Office est géré par le Département des relations extérieures. À l'issue d'un récent examen stratégique, la structure du Département a été modifiée de manière à renforcer son efficacité et son efficacité, dans le contexte de la réduction de ses capacités. Concrètement, les divisions qui s'occupaient respectivement du secteur privé et du secteur public ont été fusionnées et la Division de la Communication a été détachée du Département pour devenir une entité indépendante regroupant toutes les capacités de communication stratégique et opérationnelle. Cette réorganisation s'inscrit dans le cadre plus large de l'action menée par l'Office en vue d'adapter sa structure aux réalités du terrain et aux possibilités à exploiter et de créer des synergies, aussi bien entre ses départements qu'à l'échelle de toute l'organisation.

L'Office a également créé une Division de la protection, basée au siège. Cette nouvelle entité doit renforcer la fonction de protection de l'Office en donnant une orientation stratégique à son action dans ce domaine et en coordonnant la mise en œuvre de diverses activités relative à la protection et à l'égalité des genres dans différents bureaux de pays et départements du siège.

A. Organigramme et répartition des postes approuvés pour 2021



B. Organigramme et répartition des postes proposés pour 2022



Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Personnel recruté sur le plan régional.

^b Il est proposé de créer 43 postes en 2022 et l'organigramme tient compte des 39 postes qu'il est proposé de reclasser.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/75/7](#) et [A/75/7/Corr.1](#)

Le Comité consultatif salue les efforts de collecte de fonds déployés par l'Office et encourage celui-ci à les renforcer et à élargir encore sa base de donateurs de façon à réunir de façon durable des contributions volontaires d'un montant suffisant (par. VI.43).

L'Office définit l'élargissement de sa base de donateurs comme le fait de réunir de façon durable des ressources d'un montant significatif auprès de partenaires autres que ses partenaires traditionnels. Conformément à sa stratégie actuelle de mobilisation des ressources (2019-2021), il s'appuie donc, dans ses efforts de diversification, sur les catégories de donateurs suivantes : partenaires régionaux, nouveaux donateurs et autres sources de financement (notamment les entités du secteur privé).

En 2020, les besoins de ressources de l'Office (soit 1,5 milliard de dollars, appels d'urgence compris) ont été financés à hauteur de 83,4 % par les partenaires traditionnels, de 1,8 % par de nouveaux donateurs, de 4,6 % par les partenaires régionaux et de 2,1 % par le secteur privé. Quelque 11 % des ressources nécessaires (101 millions de dollars) ont été levées par l'intermédiaire d'autres sources de financement, dont des organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et des particuliers. La part combinée des contributions des nouveaux donateurs et des partenaires régionaux a représenté 6,4 % du budget de l'Office en 2020. Ce chiffre est très en deçà de l'objectif fixé pour 2020 dans la stratégie de mobilisation des ressources (à savoir, 26,5 %) et inférieur au niveau enregistré en 2019 (20,6 %).

Cette diminution s'explique largement par la réduction de la part des contributions des partenaires régionaux en 2020. La part des recettes provenant du secteur privé dans le budget total de l'Office s'est établie à 2,1 %, ce qui est légèrement supérieur à l'objectif fixé (2 %). Dans le cadre de son effort de diversification, l'Office s'est donné pour objectif, pour 2021, de lever 27 % de ses recettes auprès de partenaires régionaux et de nouveaux donateurs et 2,5 % auprès d'entités du secteur privé. L'Office continue de s'efforcer d'élargir sa base de donateurs mais constate que la pandémie de COVID-19 a entamé la capacité des donateurs à le soutenir dans son action.

Annexe III

Récapitulatif des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents

<i>Modification</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>		
Transformation	1	P-2	Fonctionnaire des relations extérieures et des projets [adjoint(e)]	Postes recouvrant des fonctions ayant un caractère continu et qu'il est proposé de financer au moyen du budget ordinaire plutôt qu'au moyen de contributions extrabudgétaires, comme c'était le cas jusqu'ici		
	2	P-3	Fonctionnaires des relations extérieures et des projets			
	3	P-3	Juristes			
	5	P-4	Chefs d'équipe de la protection et de la neutralité			
	3	P-3	Spécialistes de la protection et de la neutralité			
	1	P-4	Coordinateur(trice) chargé(e) de la neutralité			
	1	P-4	Administrateur(trice) principal(e) chargé(e) de la protection			
	1	P-4	Spécialiste principal(e) des transferts sociaux			
	4	P-4	Agent(e) de protection rapprochée			
	Création	1	P-4		Chef du Bureau de la sécurité informatique	Postes antérieurement financés au moyen de contributions extrabudgétaires dont le délai d'utilisation est échu, recouvrant des fonctions qui ont depuis été assurées par des titulaires d'engagements temporaires, faute de financement pérenne, mais ont un caractère continu.
		1	P-4		Chef du Bureau de la gestion des projets et de l'information	
		2	P-3		Spécialistes de la protection et de la neutralité	
		1	P-3		Attaché(e) de liaison	
1		P-3	Enquêteur(rice) (flux entrants)			
1		P-2	Fonctionnaire des relations extérieures et des projets [adjoint(e)]	Postes recouvrant des fonctions ayant un caractère continu actuellement assurées par des prestataires de services indépendants		
1		P-3	Fonctionnaire des relations extérieures et des projets			
1		P-3	Fonctionnaire chargé(e) des hospitalisations			
1		P-3	Administrateur(trice) chargé(e) du suivi et des rapports			
1		P-2	Administrateur(trice) chargé(e) des rapports			
1		P-3	Statisticien(ne)		L'objectif est de renforcer la conduite des activités dans plusieurs domaines, conformément aux priorités que le Commissaire général a fixées pour l'Office.	
1		P-3	Fonctionnaire des relations extérieures et des projets			
1		P-3	Assistant(e) spécial(e)			
1		P-4	Conseiller(ère) principal(e) chargé(e) des programmes d'enseignement			
1		P-4	Administrateur(trice) principal(e) chargé(e) de la protection			
1		P-5	Chef de la Section de la structuration organisationnelle et de la rémunération			
1		P-4	Avocat(e) spécialisé(e) en droit administratif			
1	P-4	Responsable des opérations (ressources humaines)				
1	P-3	Déontologue				
1	P-4	Spécialiste de l'audit et de la vérification				
1	P-3	Spécialiste des achats				

<i>Modification</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Reclassement			<p>Reclassement de P-3 à P-4 de 3 postes de responsable de la sécurité sur le terrain</p> <p>Reclassement de 2 postes de spécialiste de la gestion de programme (P-3), pour en faire 2 postes de chef des services juridiques sur le terrain (P-4)</p> <p>Reclassement de 2 postes de juriste (P-3), pour en faire 2 postes de juriste hors classe (P-4)</p> <p>Reclassement de 1 poste de spécialiste de la gestion de programme (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2), pour en faire 1 poste de chef du groupe de l'architecture organisationnelle et de l'informatique décisionnelle (P-3)</p> <p>Reclassement de 1 poste de spécialiste de la gestion de programme (P-3), pour en faire 1 poste de chef de la Section du développement des applications et de l'appui (P-4)</p> <p>Reclassement de 1 poste de juriste (P-3), pour en faire 1 poste de chef de la Section de la prestation de services aux utilisateurs finals (P-4)</p> <p>Reclassement de 4 postes de fonctionnaire d'administration (P-3/4), pour en faire 1 poste de chef de la Section des infrastructures et des opérations (P-4), 1 poste de chef de la gestion des services aux entreprises (P-4), 1 poste de chef de la Division du développement technologique et des opérations (P-5) et 1 poste de chef de la Division de la collaboration avec les entreprises (P-5)</p> <p>Reclassement de 2 postes de spécialiste de la gestion de programme (P-3), pour en faire 2 postes de fonctionnaire des relations extérieures et des projets [adjoint(e)] (P-4)</p> <p>Reclassement de 1 poste de fonctionnaire principal(e) des relations extérieures (P-5), pour en faire 1 poste de conseiller(ère) spécial(e) pour la région du Golfe (D-1)</p> <p>Reclassement de 1 poste de spécialiste de l'information (P-3), pour en faire 1 poste de fonctionnaire principal(e) chargé(e) des communications (P-4)</p> <p>Reclassement de 1 poste de porte-parole (P-5), pour en faire 1 poste de porte-parole et directeur(trice) du plaidoyer stratégique (D-1)</p> <p>Reclassement de 5 postes de spécialiste de la gestion de programme (P-4), pour en faire 5 postes de directeur(trice) adjoint(e) aux affaires de l'UNRWA (P-5)</p> <p>Reclassement de 2 postes de spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5), pour</p>	<p>L'objectif est de renforcer la conduite des activités dans plusieurs domaines, conformément aux priorités que le Commissaire général a fixées pour l'Office.</p> <p>L'objectif est de mieux répondre aux besoins opérationnels et stratégiques de l'Office et de permettre au Commissaire général et à l'équipe de direction de diriger l'Office dans un contexte d'instabilité et de crise financière récurrente</p>

Titre VI Droits de l'homme et affaires humanitaires

<i>Modification</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
			en faire 2 postes de directeur(trice) de bureau de représentation (D-1)	
			Reclassement de 1 poste d'auditeur(trice), pour en faire 1 poste de chef de la Division de l'évaluation (P-5)	
			Reclassement de 1 poste de conseil en appel (P-4), pour en faire 1 poste de greffier(ère) (P-5)	
			Reclassement de 1 poste de spécialiste des questions sociales (P-3), pour en faire un poste de spécialiste principal(e) des programmes d'enseignement (P-4)	
			Déclassement de 1 poste d'ingénieur(e) en chef (P-5), pour en faire 1 poste de directeur(trice) adjoint(e) et chef de l'amélioration des logements et de l'aménagement des camps (P-4)	
			Reclassement de 1 poste de fonctionnaire principal(e) d'administration (D-1), pour en faire un poste de chef de cabinet (D-2)	
			Reclassement de 1 poste de fonctionnaire d'administration (P-4), pour en faire 1 poste de chef du Secrétariat de la Commission consultative (P-5)	
			Reclassement de 1 poste de spécialiste adjoint(e) des ressources humaines (P-2), pour en faire 1 poste de spécialiste des ressources humaines (P-3)	
			Reclassement de P-3 à P-4 de 4 postes de spécialiste des ressources humaines	
			Déclassement de D-2 à D-1 de 1 poste de directeur(trice) des ressources humaines	
			Reclassement de 1 poste de spécialiste des finances et du budget (P-4), pour en faire 1 poste de chef de la trésorerie (P-5)	